



PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES
SEXES ET L'AUTONOMISATION
DES FEMMES

—
ADVANCING GENDER EQUALITY
AND WOMEN'S EMPOWERMENT

FAIRE DE L'INÉGALITÉ DES SEXES UNE HISTOIRE DU PASSÉ

*Recommandations du
Conseil consultatif sur l'égalité des sexes
pour la présidence canadienne du G7*

TABLE DES MATIÈRES

1. FILLES ET FEMMES	8
I. PRÉMUNIES CONTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE	9
II. EN SANTÉ	15
III. ÉDUQUÉES	21
IV. ENTENDUES	24
Leadership et prise de décisions.....	24
Organismes et mouvements de défense des droits des femmes.....	27
V. VISIBLE	29
Données sur les sexes.....	29
2. ECONOMY	31
I. INCLUSIVE ET ÉQUITABLE	32
Analyse comparative entre les sexes, budgétisation tenant compte des sexospécificités et audit selon les sexes.....	33
Inclusion financière.....	35
Approche féministe en matière d'aide internationale.....	38
II. INNOVANTE ET PRODUCTIVE	40
Équité salariale et travail décent.....	43
3. PLANÈTE	45
I. EN SANTÉ	45
Leadership et participation dans le domaine du climat.....	46
II. EN SÉCURITÉ	49
Ressourcement.....	49
Participation	50
Prévention des conflits.....	51
Maintien de la paix.....	52
Protection des droits des femmes dans les conflits.....	53

RÉSUMÉ

Nous, membres du Conseil consultatif sur l'égalité des sexes, savons que tout le monde a avantage à ce que les filles et les femmes¹ soient en sécurité, en bonne santé, instruites, entendues et à ce qu'elles aient le pouvoir de prendre des décisions concernant leur propre vie. Mais l'inégalité entre les sexes persiste dans toutes les sociétés, et les progrès pour les filles et les femmes restent trop lents, inégaux et susceptibles de s'inverser. Aujourd'hui, les dirigeants du G7 ont une occasion unique de répondre aux mouvements croissants de filles et de femmes qui se font entendre dans le monde entier, et ce, par des engagements concrets, de nouveaux investissements et des objectifs mesurables pour faire progresser l'égalité des sexes. Nous demandons aux dirigeants du G7 d'adopter et de mettre en œuvre les recommandations de l'ensemble de notre rapport, y compris celles qui figurent dans les pages suivantes.

FAIRE DE L'INÉGALITÉ DES SEXES UNE HISTOIRE DU PASSÉ

Il y a treize ans, en réponse à une mobilisation massive et à un militantisme, les dirigeants des plus grandes économies avancées ont fait la promesse audacieuse d'« abolir la pauvreté ». Depuis lors, grâce au leadership et à l'investissement, la vie des plus pauvres du monde s'est améliorée à presque tous les niveaux. Mais la violence, l'insécurité, la pauvreté et l'inégalité sont toujours des obstacles pour des milliards de personnes et l'humanité dans son ensemble, ce qui risque d'entraîner une instabilité à long terme et de ralentir la croissance économique mondiale. Au cœur de chacun de ces défis se trouvent les vies sous-évaluées, mais puissantes, des filles et des femmes.

Pourtant, partout dans le monde, les filles et les femmes prennent la parole. Elles se sont manifestées pour dénoncer la discrimination, le harcèlement et la violence qu'elles subissent dans leur vie quotidienne. Elles sont déterminées à revendiquer leurs droits, à montrer à quoi ressemblerait un monde plus égalitaire entre les sexes et comment toute l'humanité en profiterait. Aux côtés d'intervenants des secteurs public et privé, les femmes sont appuyées par des mouvements de plus en plus nombreux de communautés diversifiées en faveur des mêmes droits de la personne pour tous.

Jamais auparavant les campagnes et les voix des filles et des femmes n'ont été aussi visibles, aussi bruyantes, dans autant de parties du monde. Dans les communautés du monde entier, des mouvements de base comme #metoo, #BalanceTonPorc, #MyDressMyChoice et #Cuéntalo signalent une nouvelle vague de militantisme citoyen, mettant en lumière l'inégalité entre les sexes et exigeant la responsabilisation de tous.

¹ Le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes utilise le mot « femme » pour inclure toutes les personnes qui s'identifient comme femmes, y compris les femmes trans et cis, bispirituelles, intersexuelles; et le mot « homme » pour inclure toutes les personnes qui s'identifient comme hommes, y compris les hommes trans et cis, bispirituels, intersexuels.

Le moment est venu d'écouter et d'apprendre.

Le moment est venu de passer à l'action.

Le moment est venu de transformer cette formidable dynamique en progrès et en changements durables.

Le moment est venu pour les dirigeants du G7 de faire de l'inégalité des sexes une histoire du passé.

Les faits sont clairs : lorsque les filles et les femmes sont en bonne santé, instruites, incluses, et qu'elles peuvent prendre des décisions concernant leur propre vie et leur propre corps et être le moteur du changement dans leur communauté, leurs pays et le monde, il y a un effet d'entraînement et tout un chacun en profite. Pourtant, l'inégalité entre les sexes persiste dans toutes les sociétés, et les défis sont particulièrement importants pour les personnes marginalisées – femmes vivant dans la pauvreté, femmes issues de communautés autochtones et ethniques, femmes LGBTQI2, femmes de couleur, femmes handicapées et femmes réfugiées et migrantes. Leur avancement exige des approches particulières qui tiennent compte des discriminations croisées auxquelles elles sont confrontées.

Les objectifs de développement durable (ODD) reflètent un tournant dans l'attention politique mondiale accordée aux filles et aux femmes : 193 nations se sont engagées à mettre fin à l'inégalité entre les sexes sous toutes ses formes d'ici 2030. Cet engagement reflète un consensus pour s'attaquer non seulement aux symptômes, mais aussi aux facteurs sous-jacents de l'inégalité.

Nous, membres du Conseil consultatif sur l'égalité des sexes pour la présidence canadienne du G7, rassemblons l'expertise et le leadership des pays du G7 et d'ailleurs. Nous conseillons le Canada sur un programme audacieux et ambitieux pour sa présidence du G7 qui permettra d'enregistrer des progrès importants en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les filles et les femmes. Ensemble, nous voulons :

- ✓ Des filles et des femmes en sécurité, en bonne santé, instruites, entendues et ayant les pouvoirs nécessaires, soutenues par les ressources et les possibilités dont elles ont besoin pour être des moteurs du changement dans leur propre vie et pour un monde meilleur;
- ✓ Des sociétés dans lesquelles les filles et les femmes sont représentées sur un pied d'égalité dans les organes de décision et sont à l'abri du harcèlement et de la violence;
- ✓ Des économies prospères, novatrices, inclusives et plus équitables;
- ✓ Une planète saine et durable;
- ✓ Un monde pacifique, juste et sûr.

La réalisation de progrès à l'égard de l'égalité des sexes est l'affaire de tous, et cela ne peut se faire de façon anodine. Cela exige une transformation fondamentale du pouvoir inégal dans les relations entre les sexes, les rôles sociaux, les normes fondées sur le sexe et les stéréotypes qui sous-tendent tant de défis auxquels les filles et les femmes sont confrontées. Une action accélérée, l'intensification des bonnes pratiques et un niveau d'ambition et d'engagement politique et financier beaucoup plus élevé sont nécessaires. Des efforts, non seulement de la part des gouvernements, mais également de la société civile, des universités, des éducateurs, des institutions multilatérales, des médias, des jeunes et du secteur privé sont également nécessaires.

Les obstacles à l'égalité des sexes sont profondément enracinés et il ne sera pas facile de les surmonter. Mais lorsque nous réussissons – et nous le ferons si nous travaillons ensemble – nous en profiterons tous de façon exponentielle, puisque l'égalité crée quelque chose de grand pour tout le monde.

Le G7 est très bien placé pour amener le changement bien au-delà des frontières de ses pays membres. Liés par des valeurs communes de liberté et de démocratie, de paix et de sécurité, de primauté du droit et de respect des droits de la personne, les dirigeants du G7 sont dans une position unique pour prendre des mesures concrètes afin de faire progresser l'égalité des sexes au pays et à l'étranger. Il est essentiel de le faire pour résoudre les nombreux défis économiques, de développement et de sécurité avec lesquels doivent composer le G7, ses partenaires et le monde. En effet, les objectifs des pays du G7 ne peuvent être atteints si la moitié de la population mondiale – filles et femmes – est laissée pour compte.

Nous demandons des engagements concrets, assortis de nouveaux investissements importants, de cibles mesurables et de mesures rigoureuses de responsabilisation, qui s'appuient sur les objectifs de développement durable – y compris le cinquième ODD, Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes d'ici 2030.

Nous recommandons des mesures qui reconnaissent la diversité des filles et des femmes, ciblent des formes multiples et croisées de discrimination et de désavantage, mettent un frein au recul des droits des femmes et ne laissent personne pour compte.

Nous recommandons aux filles et aux femmes d'ajouter la diversité de leurs voix aux programmes et d'être présentes à toutes les tables de négociation.

Nous souscrivons aux recommandations découlant du Sommet du W7 et appelons à leur inclusion dans les résultats et l'action du G7.

Nous félicitons le Canada d'avoir mis sur pied le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes pour la présidence canadienne du G7, et demandons au G7 d'institutionnaliser cette pratique, en plaçant l'égalité des sexes au cœur des activités principales du G7, et d'encourager les futures présidences à poursuivre le travail accompli en 2018. Il s'agit notamment de veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient à la fois un thème autonome et transversal dans toutes les délibérations du G7. Nous nous félicitons des engagements pris à ce jour par le G7 en faveur de l'égalité des sexes. Sur la base de

ces travaux, nous appelons à l'adoption et à la mise en œuvre intégrale de nos recommandations, y compris celles qui sont présentées ci-après.

FILLES ET FEMMES : EN SÉCURITÉ, EN SANTÉ, INSTRUITES, ENTENDUES ET VISIBLES

L'inégalité des sexes demeure une question morale, économique et sociale urgente. Malgré des cadres normatifs internationaux rigoureux et des décennies de réalisations importantes, les écarts économiques, politiques et sociétaux entre les femmes et les hommes demeurent importants et nos progrès sont vulnérables à la régression. Ces inégalités varient selon le groupe et d'autres facteurs. Les femmes LGBTQI2 et les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables. Par exemple, les femmes autochtones sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté en raison de la colonisation, de la dévalorisation des peuples autochtones et de la persistance de la discrimination sociale fondée non seulement sur le racisme et le sexe, mais aussi sur la classe et la culture.

Le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes demande aux dirigeants du G7 de prendre des mesures concrètes pour que les filles et les femmes soient en sécurité, en bonne santé, instruites, entendues et visibles. **Le Conseil recommande entre autres aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :**

- ✓ S'engager à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) et veiller à ce que 20 % de tous les investissements d'aide aient pour principal objectif de promouvoir les droits des filles et des femmes, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes.
- ✓ Fournir un soutien stratégique et financier aux pays en développement et aux pays touchés par des conflits afin d'améliorer l'accès à un minimum de 12 ans d'éducation gratuite, sûre, de qualité et tenant compte des sexospécificités.
- ✓ S'assurer que les femmes et les filles sont à l'abri de la violence en s'engageant à fournir un financement suffisant basé sur un exercice national d'établissement des coûts liés aux services essentiels visant à contrer la violence fondée sur le sexe (VFS), à l'échelon national et dans l'aide étrangère. Cela comprend le financement des groupes de première ligne et des groupes de défense des droits des femmes qui soutiennent les survivantes de la violence fondée sur le sexe ainsi que la mobilisation de l'aide, du commerce et des investissements étrangers pour encourager la poursuite des investissements nationaux dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe.
- ✓ Engager et augmenter le financement public national et international pour le renforcement des systèmes de santé sensibles à la sexospécificité et la couverture sanitaire universelle, en mettant un accent particulier sur l'investissement dans la santé et les droits maternels, sexuels et reproductifs.

- ✓ Créer et déployer des mécanismes pour obliger les entreprises et les grands employeurs du secteur public des pays du G7 à augmenter le nombre de femmes dans les conseils d'administration et à tous les niveaux de gestion et de direction, dans le but d'atteindre la parité des sexes d'ici 2030.
- ✓ Fournir de nouveaux fonds substantiels aux organisations et mouvements de défense des droits des femmes – y compris dans des contextes de crise – qui leur soient offerts à long terme, qui soient prévisibles et qui leur assurent un soutien de base pour renforcer leurs capacités organisationnelles et leurs capacités de s'adapter aux tendances, aux possibilités et aux reculs émergents.
- ✓ Augmenter le pourcentage de l'APD consacrée aux données sur le développement (actuellement à 0,3 %) et confier le mandat à l'ensemble des bureaux nationaux de statistique de produire des données mieux ventilées par âge et par sexe. Exiger la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe dans tous les pays bénéficiant d'un soutien bilatéral, notamment demander l'intégration de données ventilées par sexe dans la collecte de données nationales et l'utilisation de données ventilées par sexe dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes dans les pays.
- ✓ S'engager à mettre sur pied un conseil consultatif du G7 sur l'égalité des sexes, à faire le suivi du rendement du G7 à l'égard des mesures et des engagements en matière d'égalité des sexes et à en faire état, ainsi qu'à atteindre la parité des sexes dans les délégations de pays, de ministres et de sherpas du G7 d'ici 2025.

ÉCONOMIE : INCLUSIVE, NOVATRICE ET PRODUCTIVE

L'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes sont des conditions à une croissance économique inclusive et équitable. Levier puissant de changement, l'autonomisation économique des femmes peut favoriser l'égalité des sexes et des avantages intergénérationnels à grande échelle pour les femmes, leurs enfants, les ménages et les communautés. Les femmes qui sont économiquement autonomes ont non seulement un meilleur accès au revenu et aux actifs économiques, mais elles peuvent gérer elles-mêmes leurs propres gains économiques et elles jouissent d'un pouvoir de décision plus équitable. **Le Conseil recommande entre autres aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :**

- ✓ Reconnaître, réduire et redistribuer les tâches domestiques et de garde non rémunérées entre les familles et le secteur public, et entre les filles et les femmes et les garçons et les hommes, en investissant dans des services universels d'éducation et de garde d'enfants financés par l'État et en veillant à ce que les entreprises et les organismes sans but lucratif offrant des services de garde soient bien réglementés.

- ✓ Instituer ou améliorer des programmes de congés parentaux payés afin de soutenir toutes les familles admissibles. Fixer un objectif selon lequel les hommes réaliseraient 50 % des tâches domestiques et de garde non rémunérées en l'espace d'une génération, instituer des congés parentaux non transférables et consacrer des efforts de sensibilisation de la population pour atteindre cet objectif.
- ✓ Intégrer l'analyse comparative entre les sexes, la budgétisation sensible à la sexospécificité et l'audit selon les sexes tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Rendre l'analyse comparative entre les sexes obligatoire dans le cycle budgétaire en adoptant des approches permanentes, participatives et transparentes de l'analyse fondée sur les sexes et de la budgétisation et en proposant des mesures législatives visant à l'inclure dans les processus de gestion budgétaire et financière des gouvernements. Créer et financer un mécanisme mondial consacré à la prestation d'une aide technique à court et à long terme sur la budgétisation sensible à la sexospécificité.
- ✓ Réduire l'écart entre les hommes et les femmes sur le plan de l'inclusion financière en ce qui concerne les services financiers et la propriété des comptes bancaires en numérisant les paiements de transfert de protection sociale aux femmes; s'assurer que ces fonds sont versés dans des comptes bancaires mobiles détenus par des femmes; et concevoir des systèmes de paiement numérique et des programmes de protection sociale pour répondre aux besoins des femmes.
- ✓ Veiller à ce que les femmes puissent être productives et novatrices dans l'économie en créant des conditions propices à un travail décent, y compris pour les femmes dans le secteur informel; ratifier la Convention 189 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la protection des travailleurs domestiques rémunérés; soutenir une nouvelle norme de l'OIT sur la fin de la violence et du harcèlement dans le monde du travail; adopter des mesures législatives sur l'équité salariale qui sont surveillées et appliquées; et réduire l'écart entre les sexes dans la participation au marché du travail de 25 % d'ici 2025.
- ✓ Inciter le secteur privé à réaliser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des entreprises et à tous les niveaux de gestion d'ici 2030, avec des sanctions en cas de non-respect; et adopter un modèle de rapport annuel publié chaque année de type « se conformer ou s'expliquer » contenant des données ventilées par sexe sur l'équité salariale.

PLANÈTE : EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ

L'égalité des sexes est le principal garant de la paix – plus que la richesse ou le niveau de démocratie d'un État. La paix et la sécurité des femmes au quotidien sont au cœur de l'édification de sociétés justes, pacifiques et durables. Un monde plus pacifique et plus sûr signifie que les filles et les femmes ont une vie exempte d'abus, d'exploitation et de violence. Et, bien que les changements climatiques touchent tout le

monde et que les filles et les femmes puissent jouer un rôle considérable dans l'atténuation des changements climatiques, ce sont les filles et les femmes qui portent le plus lourd fardeau et qui sont touchées de façon disproportionnée en raison des inégalités entre les sexes et de la discrimination. **Le Conseil recommande entre autres aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :**

- ✓ Soutenir la mise en œuvre énergique et le renforcement continu des politiques et des plans d'action des mécanismes multilatéraux de financement de la lutte contre les changements climatiques et adopter une approche sexospécifique du financement de la lutte contre les changements climatiques aux niveaux national et mondial, notamment en établissant des cadres de suivi tenant compte des sexospécificités et en préconisant des évaluations cohérentes des répercussions sexospécifiques de tous les instruments de financement de la lutte contre les changements climatiques.
- ✓ Donner aux femmes les moyens de tirer parti des avantages d'une économie à faibles émissions de carbone et résiliente au climat, notamment en veillant à ce que les femmes tirent également profit de l'accès aux nouvelles technologies et en assurant le leadership, la participation et la voix des femmes dans les processus décisionnels mondiaux, nationaux et communautaires en matière de climat.
- ✓ Veiller à ce que les discussions et les actions du G7 sur la paix et la sécurité favorisent la sécurité humaine et fournissent des ressources budgétaires adéquates et prévisibles pour les organisations de femmes de première ligne impliquées dans la prévention et l'atténuation des conflits, le règlement des conflits, les négociations de paix et la reconstruction post-conflit.
- ✓ Affecter 50 % des fonds aux pays touchés par des conflits, en particulier pour les femmes et les activités de paix et de sécurité, et associer des plans budgétaires à tous les plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité d'ici 2020.
- ✓ Intégrer des conseillers pour l'égalité des sexes dans les processus de planification opérationnelle des forces militaires du G7 et élaborer des directives au niveau international sur les changements à apporter à la doctrine militaire afin de s'assurer que les armées nationales collaborent avec les organisations de la société civile, en particulier les organisations communautaires de femmes.

Faire de l'inégalité des sexes une histoire du passé.

Pour en savoir plus sur le Conseil et ses membres, veuillez visiter le site Web :

<https://g7.gc.ca/fr/presidence-g7/conseil-consultatif-egalite-sexes/>

RECOMMANDATIONS

1. FILLES ET FEMMES

L'inégalité entre les sexes demeure un problème moral, économique et social urgent. Malgré des cadres normatifs internationaux solides et des décennies de réussites substantielles, les écarts économiques, politiques et sociétaux entre les femmes et les hommes demeurent immenses. De plus, nos avancées restent vulnérables à une régression. Ces inégalités varient d'un groupe à l'autre. Les femmes LGBTQI2 et les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables. Par exemple, les femmes autochtones sont plus susceptibles de vivre dans une situation de pauvreté en raison de la colonisation, de la dévalorisation des peuples autochtones, et de la persistance de la discrimination sociétale fondée non seulement sur le racisme et le genre, mais aussi la classe et la culture. Dans le même ordre d'idée, les filles et les femmes résidant dans les zones rurales n'ont souvent pas accès aux infrastructures et services sociaux élémentaires, ce qui s'accompagne d'obstacles structurels complexes qui perpétuent et exacerbent les inégalités entre les sexes.

Accomplir des avancées durables dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des filles et des femmes nécessite des efforts qui garantissent que les filles et les femmes sont en sécurité, soutenues et visibles.

- *En sécurité* : Les filles et les femmes sont en sécurité lorsqu'elles ne subissent aucune violence fondée sur le sexe ni violence sexuelle.
- *En santé* : Des systèmes de santé sensibles à l'égalité entre les hommes et les femmes qui défendent les droits fondamentaux des filles et des femmes à la santé tout au long de leur vie, et promeuvent des sociétés sécuritaires, saines et fonctionnelles, ainsi qu'un développement et une croissance économique solides.
- *Instruites* : L'égalité des sexes durable peut également nécessiter que les filles et les femmes soient soutenues pour recevoir au minimum 12 années d'études gratuites, sécuritaires, de qualité et sensibles à l'égalité des sexes.
- *Entendues* : Les filles et les femmes doivent être entendues, impliquées et être placées sur un pied d'égalité avec les hommes dans tous les secteurs. Cela nécessite de supprimer les obstacles, notamment les préjugés implicites et inconscients, et d'écouter le plaidoyer des femmes en faveur du changement des lois, attitudes, comportements, normes et pratiques.
- *Visibles* : Les données sexospécifiques détiennent le pouvoir de rendre visible ce qui était invisible. Les données sexospécifiques font la lumière sur les préjudices subis par les filles et les femmes. Elles contribuent à cerner les causes de l'inégalité et offrent une mesure des résultats et des répercussions.

Parvenir à l'égalité des sexes nécessite également l'implication active des garçons et des hommes dans la mesure où la mainmise des hommes sur nos institutions politiques, économiques, sociales et culturelles est toujours démesurée. Historiquement, cela a constitué un obstacle aux droits des femmes. Inversement, les hommes qui soutiennent l'autonomisation des femmes mobiliseront d'importantes ressources ainsi qu'une influence institutionnelle et culturelle. L'intervention des hommes est également décisive dans la mesure où les garçons se tournent vers les hommes pour définir les valeurs qu'ils associent à la masculinité. Par conséquent, lorsque les hommes prennent position en faveur des droits des femmes et contre la violence sexuelle et la violence fondée sur le sexe, et lorsque les hommes mettent au défi leurs attitudes et comportements ainsi que ceux des autres, cela peut avoir une incidence considérable. Un nombre croissant d'hommes agissent précisément de cette manière.

I. PRÉMUNIES CONTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE

La violence fondée sur le sexe (VFS) constitue une violation des droits de la personne qui atteint des proportions considérables et comporte de graves conséquences dans les domaines psycho-social et de la santé sur les filles et les femmes, et les personnes ayant diverses identités de genre. Selon l'Organisation mondiale de la santé (2013), 35 % des femmes ont subi au cours de leur vie de la violence physique ou sexuelle infligée par un partenaire intime, ou encore de la violence sexuelle infligée par une personne n'étant pas leur partenaire. Relativement peu de données ont été recueillies au sujet des expériences subies par les personnes ayant diverses orientations sexuelles et identités de genre. Les chiffres sont probablement élevés.

La VFS ne connaît pas de limite d'âge ni de caractéristique socio-économique, éducative ou géographique. Elle altère le potentiel des filles et des femmes tout au long de leur vie. Pour mettre fin à la VFS, il faut une démarche exhaustive qui traite les causes profondes de la violence, de l'inégalité entre les sexes et des discriminations dans l'ensemble des domaines. Une fille ou femme sur trois sera victime de la VFS à l'échelle mondiale. Cependant, de nombreuses filles, femmes et personnes ayant diverses identités de genre n'ont toujours pas accès aux services élémentaires essentiels qui leur apporteraient sécurité, protection et rétablissement. Lorsque ces services existent, ils ne reçoivent pas un financement adéquat.

Investir dans l'éradication de la VFS et des pratiques préjudiciables est à la fois éthique et pragmatique. Les coûts associés à l'inaction sont vertigineux (en ce qui a trait notamment à la dégradation de la santé physique et mentale, à la perte de productivité, et aux coûts liés à la prestation de services médicaux, juridiques et sociaux). Il ne faut pas traiter la VFS de manière isolée, mais plutôt la faire figurer dans des cadres d'action plus généraux, tels que les plans de développement national, les politiques en matière de santé, d'éducation, et de justice; et fournir les ressources appropriées pour la mise en œuvre.

Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

1. Garantir que des comptes seront rendus pour la violence fondée sur le sexe

- a) Consolider et affecter des ressources adéquates pour les mécanismes de responsabilisation liés aux organismes populaires luttant contre la VFS qui procèdent chaque année en évaluant

et en rendant compte au sujet des actions menées par le pays pour traiter la VFS, notamment en ce qui a trait à la prévention et aux causes profondes de cette dernière, à la fourniture de services multisectoriels coordonnés et de qualité, et au changement institutionnel.

- b) Surveiller la mise en œuvre des lois et politiques liées à la VFS; collecter et analyser des données pertinentes sur l'étendue et les types de violence dont sont victimes les filles et les femmes.
- c) Élaborer un plan d'action national quinquennal entièrement financé avec les organismes populaires de lutte contre la VFS et les groupes de femmes. Ce plan d'action doit comporter des références, des échéanciers et des ressources affectées à la mise en œuvre des lois qui soient clairs.

2. Mettre fin au harcèlement sexuel dans le monde du travail et dans les espaces public et privé

- a) Appuyer l'adoption d'une nouvelle norme de l'Organisation internationale du travail visant à mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail.
- b) Créer des partenariats constructifs avec les organisations patronales et syndicales afin de s'occuper de l'égalité des sexes dans le monde du travail où le harcèlement sexuel et d'autres formes de VFS surviennent souvent.
- c) Veiller à ce que chaque entreprise du secteur public et du secteur privé dispose d'une politique indépendante en matière de harcèlement sexuel qui définisse la manière d'aborder et d'évaluer le harcèlement sexuel et les autres formes de VFS. La politique doit préciser clairement selon quelles modalités les personnes victimes de harcèlement sexuel et d'autres formes de violence dans le monde du travail peuvent les signaler, même lorsque leur superviseur direct en est l'auteur, et quel soutien elles peuvent espérer obtenir.
- d) Rendre obligatoire l'instauration par les employeurs de politiques exhaustives et d'une formation continue du personnel et de la direction dans le but de prévenir le harcèlement en milieu de travail (harcèlement fondé sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'autodéfinition du genre, le racisme, l'appartenance ethnique, la religion, les différences physiques et mentales, etc.), d'y apporter une réponse efficace et de soutenir les membres du personnel qui ont subi ces types de harcèlement à l'extérieur de leur lieu de travail. Le soutien peut prendre la forme d'un congé payé.
- e) Collaborer avec les gouvernements locaux à la promotion de la sécurité des filles, des femmes et des personnes ayant diverses identités de genre dans les lieux publics, notamment dans les infrastructures urbaines (p. ex., l'éclairage, des transports sécuritaires), ainsi qu'au repérage des zones non sécuritaires.

3. Mettre fin aux pratiques nuisibles, aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés, ainsi qu'aux mutilations génitales féminines et à l'excision.

- a) Promulguer et faire exécuter des cadres juridiques et des politiques exhaustifs afin d'instaurer une protection contre la VFS sous toutes ses formes, notamment les pratiques nuisibles, les mariages d'enfants, les mariages précoces, et les mariages forcés ainsi que les mutilations génitales féminines et l'excision.
- b) Fournir des services de soutien axés autour des femmes qui soient de bonne qualité, coordonnés et accessibles. Adopter des stratégies de prévention globales rassemblant un large éventail d'intervenants, notamment des organisations confessionnelles et religieuses, des hommes et des garçons, et des organisations de femmes dans le but de contribuer à modifier les normes, attitudes et comportements existants qui cautionnent et justifient la VFS, l'inégalité entre les sexes et les pratiques nuisibles telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ainsi que les mutilations génitales féminines et l'excision.
- c) Instaurer et améliorer la collecte de données au sujet de diverses pratiques nuisibles, notamment les répercussions des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, ainsi que les mutilations génitales féminines et l'excision.

4. Investir dans le soutien multisectoriel pour les victimes de violence sexuelle et de violence fondée sur le sexe.

- a) Veiller à ce qu'existe un ensemble de services sociaux, de police, de justice et de santé fondamentaux qui répondent aux besoins immédiats et à long terme des victimes de la violence. Cela comprend :
 - Du soutien de première ligne, tels que les traitements médicaux d'urgence et les soins apportés aux blessures, notamment les soins après un viol qui ont une importance particulière dans les 72 heures suivant l'incident.
 - Des renseignements au sujet des droits des victimes et de la disponibilité de services.
 - De l'aide juridique, du soutien et des consultations psychologiques auxquels les victimes ont accès.
 - Un abri pour 10 000 habitants qui offre un hébergement d'urgence sécuritaire, des consultations psychologiques qualifiées et d'autres types d'aide.
 - Un centre de consultations psychologiques et de défense des intérêts destiné aux femmes pour 50 000 femmes. Un tel centre doit offrir une intervention de crise aux victimes.

- Un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle pour 200 000 femmes.
 - Un soutien économique, éducatif, psychosocial, juridique et sanitaire de long terme.
 - L'élaboration et l'évaluation de traitements et de programmes de réintégration ou de réhabilitation pour les auteurs de violences sexuelles (en assurant que ces programmes donnent la priorité à la sécurité des victimes).
 - La collecte, l'enregistrement, et la diffusion de données de manière systématique par l'intermédiaire de systèmes de données qui protègent la confidentialité et respectent la vie privée des victimes afin de garantir la fourniture d'un service de qualité.
- b) Fournir un financement suffisant basé sur un exercice d'établissement des coûts à l'échelle nationale à l'appui des services essentiels de lutte contre la VFS à l'intérieur du pays et en matière d'aide étrangère. Cela comprend le financement de groupes de première ligne ainsi que de groupes de défense des femmes œuvrant pour soutenir les victimes de la VFS.
- c) Faire le lien entre l'aide, le commerce et l'investissement étrangers et l'investissement intérieur continu dans le cadre de la lutte contre la VFS.
- d) Envisager l'optimisation de l'incidence ou l'augmentation des fonds consacrés aux programmes de coopération au développement s'attaquant à toutes les formes de VFS, notamment les pratiques nuisibles et la traite des personnes, d'ici 2022. Renforcer les efforts du G7 en vue de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de ses résolutions subséquentes sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que sur la violence commise à l'encontre des filles et des femmes.

5. Accroître l'accès à la justice.

- a) En appeler aux États pour qu'ils adoptent des lois ou améliorent les lois existantes afin d'offrir une solide protection contre la VFS et des interventions claires à son sujet.
- b) Examiner, proposer et renforcer les lois et leur mise en œuvre afin de veiller à ce que les auteurs de VFS soient poursuivis efficacement et pour mettre fin à l'impunité dans ce domaine. Financer et évaluer scrupuleusement un éventail de programmes de réhabilitation et de traitement pour les auteurs de tels actes.
- c) Augmenter la disponibilité des fournisseurs de services de justice grâce à la création de tribunaux mobiles, d'équipes affectées aux poursuites et d'unités de police spécialisées ayant une formation et des ressources adéquates.

- d) Soutenir et créer les services et soutiens juridiques nécessaires (p. ex. la représentation juridique, les consultations psychologiques pour les victimes de la VFS). Œuvrer en faveur des systèmes juridiques et de l'accès à la justice pour les migrants, les réfugiés, les personnes ayant diverses orientations sexuelles et diverses identités de genre ainsi que pour les personnes se trouvant dans régions frappées par les conflits et les crises humanitaires, dans la mesure où les filles et les femmes se trouvant dans un contexte de crise humanitaire sont particulièrement exposées à la VFS et que les systèmes de justice à l'œuvre dans ces contextes sont insuffisants.
- e) Soutenir, promouvoir et entériner les droits fondamentaux des personnes ayant diverses orientations sexuelles et diverses identités de genre à l'échelle nationale et à l'échelle internationale.

6. Mener des enquêtes sur les personnes et les groupes impliqués dans la traite de filles et de femmes et d'autres communautés marginalisées aux fins d'exploitation sexuelle et leur faire rendre des comptes. Cela devrait servir d'instrument de dissuasion. Dans le même temps, offrir un meilleur soutien et une meilleure intervention, notamment sur le plan de la protection physique et juridique, des refuges et un plus grand nombre de choix aux victimes

- a) Adhérer à l'appel à l'action pour mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, en reconnaissant que les définitions juridiques varient d'un pays à l'autre.
- b) Combattre la traite des personnes en s'alliant avec le secteur privé et la société civile. L'objectif consiste à lutter contre les flux financiers illégaux provenant de la traite des personnes, notamment en exploitant les renseignements financiers et les travaux du Groupe d'action financière et de son réseau mondial.
- c) Faire progresser l'élaboration d'une campagne de promotion publique commune d'ici 2020 par l'intermédiaire du Groupe Rome-Lyon sur la criminalité organisée transnationale et le terrorisme.
- d) Ratifier et mettre en œuvre les conventions internationales suivantes qui sont liées à la traite aux fins d'exploitation sexuelle :
 - i. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000), et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes.
 - ii. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1979) qui prévoit que les États doivent adopter des mesures appropriées pour éliminer la traite des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes.

- iii. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) qui prévoit que les États doivent protéger tous les enfants des violences sexuelles et de l'exploitation sexuelle en adoptant des mesures les empêchant.
- e) Veiller à l'existence de cadres efficaces qui saisissent et cherchent à comprendre les recoupements et la complexité en ce qui concerne la traite des êtres humains et l'industrie du sexe dans l'optique de garantir que la sécurité et l'autodétermination des communautés marginalisées demeurent en première ligne.
- f) Promouvoir et faciliter la coopération afin de contribuer à garantir des poursuites efficaces et en temps opportun contre les personnes impliquées, à quelque degré que ce soit, dans l'exploitation et la traite des êtres humains, à l'échelle nationale et internationale. Cela comprend la coopération entre les pays d'origine, de passage et de destination et leurs autorités policières.

7. S'attaquer aux causes profondes de la violence en augmentant l'autonomisation politique, économique et sociale des filles et des femmes. La prévention de la VFS concerne non seulement la sensibilisation au problème, mais également l'élimination des causes profondes de la violence et l'augmentation de l'autonomisation politique, économique et sociale des filles et des femmes.

- a) Encourager les discussions communautaires avec les chefs religieux, les responsables communautaires et un vaste éventail d'acteurs sur la question en travaillant de concert avec les campagnes locales de sensibilisation. Veiller à ce que les filles et les femmes jouent un rôle central dans ces débats.
- b) Créer des partenariats avec les médias pour atteindre une grande partie de la population, et mettre en œuvre des programmes de formation pour les médias au sujet de la VFS afin de s'attaquer aux idées reçues entourant le genre et promouvoir une vision sensible à l'égalité des sexes dans les comptes rendus donnés au sujet de la VFS.
- c) Conclure des partenariats avec des organisations patronales et syndicales par l'intermédiaire de programmes qui promeuvent la participation et le leadership des femmes et traitent la question de l'égalité des sexes.
- d) Inciter le secteur privé tout comme les organisations commerciales et les organes de presse à se joindre à [l'Unstereotype Alliance](#) lancée par UNILEVER et les Nations Unies dans le but de stimuler un équilibre entre les femmes et les hommes dans les postes de direction et de mettre fin à la représentation des femmes comme des objets sexuels et des personnes secondaires dans le cadre de la commercialisation.

- e) Élaborer des programmes scolaires qui développent des compétences essentielles et promeuvent les droits des femmes. Inciter les enseignants, les élèves, les parents et les membres des collectivités locales à encourager les relations respectueuses et des écoles sécuritaires sans violence ni discrimination.
- f) Offrir des programmes d'autonomisation économique et politique aux femmes (p. ex., la microfinance et l'éducation à la participation civique).

8. Accroître l'implication des hommes dans le but de mettre fin à la violence fondée sur le sexe et à d'autres formes de violence interpersonnelle.

- a) Augmenter le soutien financier et d'autres formes de soutien aux campagnes fondées sur des éléments probants ainsi que la sensibilisation visant les garçons et les hommes dans le but de prévenir toutes les formes de VFS et la violence homophobe. De tels financements ne doivent pas être réalisés au détriment des services et programmes destinés aux femmes.
- b) Augmenter le financement destiné aux programmes qui concernent les hommes auteurs de violence, notamment les approches innovatrices telles que les initiatives de justice réparatrice élaborées dans les communautés autochtones.
- c) Soutenir davantage de collectes de données et d'initiatives en matière de recherche au sujet de la violence commise par des hommes contre des femmes et d'autres formes de VFS.
- d) Appuyer les programmes de soutien psycho-social pour les jeunes hommes et pour les garçons qui sont témoins de violence familiale et les garçons ou hommes victimes d'abus subis durant l'enfance.

II. EN SANTÉ

Les systèmes de santé sensibles à l'égalité des sexes favorisent les droits fondamentaux des filles et des femmes à la santé et promeuvent des sociétés sécuritaires, saines et fonctionnelles ainsi qu'un développement et une croissance économique solides. Les investissements dans le domaine de la santé sont essentiels à l'atteinte des objectifs généraux de développement tels que la croissance économique, l'amélioration du niveau scolaire, la réduction de la pauvreté et la réalisation du Programme de développement à l'horizon 2030. Malgré la sensibilisation croissante à la relation qui existe entre le sexe, la santé et le développement, on s'est peu attaché à appliquer une perspective de genre dans le domaine de la santé.

Les filles, les femmes et les personnes ayant diverses identités de genre ont un éventail de besoins en santé. La prestation de soins complets, axés sur les femmes et adaptés aux besoins culturels doit

constituer une priorité. L'accès aux moyens de contraception modernes, à l'avortement pratiqué de manière sécuritaire et à un ensemble complet de droits et services en matière sexuelle et de santé reproductive est essentiel à la santé des femmes, à leur participation à la société et à l'économie, et à leur bien-être général. Cependant, les filles et les femmes demeurent toujours confrontées à des défis injustifiés pour répondre à leurs besoins en matière de santé sexuelle et reproductive.

Les populations marginalisées, telles que les personnes LGBTQI2, les peuples autochtones et les personnes dans les collectivités éloignées, ont des besoins particuliers en matière de santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR). En raison d'un vaste éventail de causes interreliées, notamment la stigmatisation, la discrimination et le manque d'information, ces populations sont confrontées à des obstacles particuliers pour accéder à des soins appropriés et jouir de l'éventail complet de leurs droits sexuels et reproductifs. Les politiques, programmes et investissements doivent appuyer des services consolidés de SDSR pour les filles et les femmes, ainsi que pour les communautés marginalisées. Ces politiques, programmes et investissements doivent mener à l'élimination des normes culturelles qui bloquent l'accès aux services de SDSR, en renforçant par exemple l'éducation complète à la sexualité dans les écoles, en consolidant les mécanismes visant la réduction de la violence fondée sur le sexe et les normes préjudiciables en matière de genre, et en faisant participer les hommes et les garçons aux initiatives menées pour lutter contre les normes et pratiques nuisibles en matière de genre.

Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

9. Reconnaître que la santé des filles et des femmes constitue un droit fondamental et un élément clé pour la croissance économique et la prospérité.

- a) S'engager à améliorer le suivi des préoccupations concernant la santé et le développement de l'ensemble des populations, en donnant la priorité aux données ventilées selon le sexe, l'âge, le revenu et la position géographique, ainsi qu'à la collecte de données intersectorielles harmonisées, en conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- b) Réitérer l'importance qu'il y a à posséder des systèmes de santé solides, résilients et durables, qui sont essentiels pour réaliser des avancées en vue d'une santé universelle, y compris pour les filles et les femmes.
- c) Veiller à ce que la voix et la capacité d'agir des filles et des femmes soient reconnues et intégrées à tous les niveaux de la consolidation des systèmes de santé, des interventions en matière de prestation de services, des programmes de recherche et de développement et des mécanismes de responsabilisation.
- d) Élaborer des politiques, des stratégies et des investissements qui tirent parti des relations intégrées entre la santé et d'autres domaines tels que l'éducation, la paix et la sécurité, la participation politique, l'égalité des sexes, le climat et l'environnement.

- e) Mettre à profit la budgétisation tenant compte des sexospécificités et d'autres mécanismes appropriés pour aligner les priorités bilatérales et multilatérales relatives à l'aide en matière de santé sur les budgets, stratégies et plans nationaux des pays bénéficiaires et connexes.
- f) Appuyer les mécanismes financiers innovateurs et efficaces en santé, tels que GAVI, L'Alliance du vaccin, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Mécanisme de financement mondial en soutien à chaque femme chaque enfant, et exiger d'eux qu'ils adoptent une approche tenant compte des différences entre les sexes.

10. Donner la priorité à la santé pour tous grâce à la couverture sanitaire universelle, y compris pour les filles et les femmes.

- a) Encourager et soutenir tous les pays à dépenser une part suffisante de leur PIB dans les soins de santé, avec des aides bilatérales et multilatérales reflétant ces dotations.
- b) Renouveler leur engagement aux accords internationaux sur le droit à l'universalité des soins de santé, y compris la [Déclaration de Tokyo sur la couverture sanitaire universelle](#), et la Vision Ise-Shima du G7 pour la santé mondiale.
- c) Mieux tenir compte des différences entre les sexes dans la couverture sanitaire universelle, et donner la priorité à la santé des filles et des femmes et des personnes les plus vulnérables, y compris les personnes handicapées, les Autochtones, les personnes LGBTQI2 et les personnes ayant diverses identités de genre. Les dépenses sociales pour les filles et les femmes autochtones doivent inclure des services culturellement adaptés, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (articles 11 et 14), y compris, mais sans s'y limiter, l'accès à la langue et à la culture autochtones.
- d) Aligner les investissements dans les services de santé universels sur les normes acceptées internationalement, telles que l'indicateur sous l'objectif 3.8.1. du développement durable et la feuille de route 2018-2030 de Montevideo sur les maladies non transmissibles comme priorité en matière de développement durable.
- e) S'engager dans les forums nationaux et internationaux à accroître le financement public des soins de santé grâce à une mobilisation progressive des ressources nationales et à une APD échelonnée visant à aider les pays à revenu moyen inférieur à progresser vers la couverture sanitaire universelle et le renforcement du système de santé afin de promouvoir la sécurité sanitaire dans le monde.
- f) Encourager la responsabilisation dans la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle en établissant des mécanismes publics solides et en mobilisant des organisations de la société civile au service des jeunes et dirigées par des femmes.

11. Soutenir la santé et la contribution significative des adolescentes et des jeunes comme des facteurs essentiels à la bonne santé des sociétés.

- a) Veiller à ce que les voix, les droits et l'action des jeunes et des adolescentes soient reconnus et inclus à tous les niveaux des interventions dans le cadre du renforcement du système de santé et de la prestation de services. S'engager à financer des organisations dirigées par et au service des jeunes afin de promouvoir le leadership, la responsabilisation et la totale implication des jeunes dans les systèmes et services de soins de santé.
- b) Aligner les politiques, les programmes, les stratégies et les budgets afin de réaliser les priorités et les cibles convenues au niveau mondial dans l'objectif d'obtenir les résultats liés à la santé des adolescents qui ont été établis dans des structures mondiales, telles que le Cadre pour une action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents et la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent de l'ONU.
- c) Travailler avec des ministères de tutelle comme le ministère de l'éducation, le ministère des finances, le ministère de la santé, le ministère de l'égalité des sexes et le ministère de la jeunesse afin de surmonter les obstacles auxquels font face les adolescents pour accéder aux soins de santé, en accordant une priorité à des services de santé, des produits et de l'information adaptés à la jeunesse, y compris un programme d'éducation sexuelle complet conforme aux Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité de l'ONU édités en 2017.

12. Reconnaître que la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) sont fondamentaux et essentiels à l'égalité des sexes dans des sociétés saines et inclusives.

- a) Adopter une approche féministe de la SDSR, qui suppose un soutien à l'information et au savoir détaillés sur les services de santé sexuelle et reproductive, fondés sur les principes de l'autonomie corporelle et de la justice reproductive, y compris pour ceux qui ont des orientations sexuelles et des identités de genre différentes.
- b) Aligner les lois et les politiques sur la santé sexuelle et reproductive sur les cadres des droits de la personne, et retirer la « politique de Mexico » – règle du silence mondial.
- c) S'efforcer d'atteindre l'objectif 5.6 des ODD en éliminant les obstacles juridiques, financiers, sociaux et institutionnels qui empêchent les filles et les femmes d'avoir accès à des services de santé sexuelle et reproductive complets y compris, entre autres, l'âge du consentement, le consentement parental ou la situation de famille pour accéder à l'information et aux services de santé, dont les services de contraception et de santé reproductive, ainsi que la prévention et le traitement du VIH.

- d) Fournir des services de santé sexuelle et reproductive complets, y compris des services d'avortement sans risque, dans le cadre d'un programme de soins intégrés conforme aux objectifs 3.3 et 3.7 des ODD. Cet ensemble de services devrait inclure l'information, les services et l'éducation sur la contraception, les soins d'avortement sécurisé, et la prévention et le traitement du VIH/sida ainsi que d'autres infections sexuellement transmissibles. Cet ensemble de services doit également être fourni dans des contextes fragiles et humanitaires.
- e) Veiller à ce que les conditions de l'offre et de la demande favorisent la réalisation de la cible 3.7 des ODD en permettant l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive dans le cadre de stratégies de santé nationales globales.
- f) Financer des services de santé sexuelle et reproductive et de soutien complets tout particulièrement dans les domaines les plus négligés de la SDRS (diversité des méthodes de contraception, soins de l'avortement sécurisé, SDRS des adolescents et plaidoyer en faveur de la SDRS).
- g) Veiller à ce que la prestation de services ne se limite pas aux « femmes en âge de procréer », mais à ce qu'elle respecte les droits et les besoins de tous les individus, et à ce qu'elle reconnaisse la sexualité comme étant une partie intégrante de la santé et des droits des femmes.
- h) Impliquer les hommes et les garçons dans les efforts visant à promouvoir des comportements et des normes de genre sains afin de respecter, protéger et réaliser la SDRS, et faire progresser l'égalité des sexes.
- i) Exiger que les prestations de soins de santé fournies par ou subventionnées par l'employeur couvrent la santé sexuelle et reproductive.

13. Promouvoir l'accès aux services de santé pour les hommes, y compris la santé mentale, améliorer l'éducation sexuelle globale, et engager les hommes comme partenaires dans la santé sexuelle, y compris la prévention du VIH.

- a) Mener des campagnes pour promouvoir les comportements de recherche et d'aide pour la santé des garçons et des hommes, notamment en ce qui concerne l'usage de substances, la dépression et la prévention du suicide.
- b) Mener des campagnes et une éducation ciblée pour engager les hommes en tant que partenaires totalement impliqués dans la santé sexuelle, et prêter attention aux besoins spécifiques des hommes en matière de VIH, y compris les hommes d'orientations sexuelles diverses.

- c) Renforcer l'éducation sexuelle en milieu scolaire pour mettre l'accent sur des relations saines, des relations et des sexualités diverses, le consentement et une vie sexuelle saine et qui comprend des discussions critiques sur la masculinité et le genre.

14. Renforcer l'accès à une santé maternelle et infantile de qualité.

- a) S'engager à financer et à poursuivre les travaux du Mécanisme mondial de financement pour chaque femme et chaque enfant, afin de rassembler diverses ressources visant à soutenir la santé maternelle et infantile à l'appui du mouvement « chaque femme, chaque enfant » et de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents et la réalisation des objectifs 3.1 et 3.2 des ODD.
- b) Concevoir et mettre en œuvre des programmes nationaux conformes à la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, et encourager les autres gouvernements à adopter et mettre en œuvre des programmes similaires répondant aux besoins des femmes, des enfants et des adolescents en matière de santé.
- c) S'engager à mettre fin aux disparités en matière de santé maternelle et infantile au niveau national et international en surveillant et en mesurant les effets sur la santé dans toutes les populations, y compris les communautés pauvres et marginalisées, et en élaborant et finançant des plans d'action pour relever les défis.
- d) Investir dans les professionnels de la santé selon les recommandations de la Commission de haut niveau sur l'Emploi en Santé et la Croissance économique organisée par les Nations Unies et sa récente stratégie mondiale, [*S'investir pour la santé et la croissance : Investir dans les personnels de santé.*](#)

15. Investir dans la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate afin de soutenir l'autonomisation des filles et des femmes.

- a) S'engager à fournir un accès équitable aux services, à l'éducation et aux conseils nécessaires pour atteindre l'objectif 2.2 des ODD ainsi que les objectifs mondiaux énoncés dans le Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, approuvé par l'Assemblée de la Santé dans la résolution 65.6.
- b) Travailler avec les ministères responsables et divers intervenants multisectoriels à concevoir et financer des programmes qui tirent parti de l'interrelation entre la santé, la sécurité alimentaire et une bonne nutrition. Mettre un accent particulier sur les filles et les femmes, qui supportent de manière disproportionnée le double fardeau de la malnutrition.
- c) Réaliser les investissements financiers et politiques nécessaires dans les droits fonciers, l'agriculture intelligente face au climat, et l'eau, l'assainissement et l'hygiène de façon à

garantir la durabilité de l'amélioration des conditions de santé et nutritionnelles des filles et des femmes.

16. Réaliser des investissements pour répondre aux besoins des filles et des femmes en matière de santé, dans les situations de conflit et d'aide humanitaire.

- a) Cibler l'égalité des sexes dans l'aide aux États fragilisés par des conflits et dans les contextes humanitaires, en accordant une attention particulière aux services de santé pour les filles et les femmes, y compris les services de santé maternelle, sexuelle et reproductive.
- b) Renouveler l'engagement aux objectifs du Sommet humanitaire mondial, y compris la localisation de l'aide humanitaire pour s'assurer que les services dans les situations de conflit et d'aide humanitaire sont adaptés au contexte et reflètent les besoins des filles et des femmes.
- c) S'engager à fournir le Dispositif minimum d'urgence – une série d'actions cruciales nécessaires pour répondre aux besoins en matière de santé reproductive au début d'une crise humanitaire – et adopter et mettre en œuvre le Manuel de terrain interorganisations 2018 sur la santé reproductive en situations de réfugiés, et encourager les autres pays à faire de même.
- d) Créer des mécanismes et des cadres de responsabilisation pour garantir que les services de santé dans les contextes humanitaires répondent aux besoins des filles et des femmes, mobiliser les groupes de femmes locaux et atteindre les objectifs en matière de localisation des services dans le respect Dispositif minimum d'urgence et du Manuel de terrain interorganisations 2018 sur la santé reproductive en situations de réfugiés.

III. ÉDUQUÉES

Malgré le progrès des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), plus de 130 millions de filles ne fréquentent pas l'école à ce jour. Des millions de plus fréquentent l'école, mais n'apprennent pas. Un nombre plus élevé de filles que de garçons se voient refuser l'éducation et cette différence est exacerbée par la pauvreté et la guerre. Des 774 millions d'adultes analphabètes dans le monde, les deux tiers sont des femmes. La proportion de femmes analphabètes ne s'est pas améliorée depuis les 20 dernières années malgré les efforts de la communauté internationale. Dans les pays à faible revenu, seulement 66 filles pour 100 garçons terminent des études secondaires. Dans les populations de réfugiés, le nombre de filles qui fréquentent une école secondaire est la moitié du nombre de garçons.

Même pour les filles qui ont la chance de fréquenter l'école, des écarts subsistent en matière de qualité. Dans plusieurs contextes, les résultats d'apprentissage des filles sont inférieurs à ceux des garçons – en particulier lorsque les filles proviennent de communautés pauvres et marginalisées. Des 175 millions de jeunes qui vivent dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) qui sont même incapables de lire une phrase, en totalité ou en partie, environ 61 % sont des jeunes femmes. De ce fait, elles ne sont pas préparées pour la plupart des emplois, sans parler des défis du marché du travail du 21^e siècle.

Il existe des défis spécifiques inhérents à l'éducation des filles autochtones qui vivent dans des conditions semblables à celles du tiers monde au sein même des pays industrialisés.

Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

17. Fournir un soutien politique et financier aux pays en développement et aux pays touchés par des conflits afin d'améliorer l'accès à un minimum de 12 ans d'éducation gratuite, sûre, de qualité et tenant compte des sexospécificités :

- a) Élaborer et mettre en œuvre des plans pour le secteur de l'éducation tenant compte des sexes, dont une meilleure formation des enseignants, le recrutement d'enseignantes ainsi qu'un programme scolaire et du matériel pédagogique attentifs aux besoins des femmes, notamment une éducation sexuelle complète, le retrait des droits de scolarité et un transfert de fonds ciblé vers les filles les plus touchées par la pauvreté.
- b) Fournir un soutien « très actif » à moyen et à long terme (technique et financier) à un nombre limité de gouvernements de pays en développement qui vise explicitement à inscrire toutes les filles à l'école pour qu'elles poursuivent leurs apprentissages pendant 12 ans. Ce soutien permettrait de faire le suivi des progrès et des résultats des interventions éducatives en termes d'égalité des sexes, d'accroître l'autonomisation économique des femmes et le développement économique inclusif. Les bailleurs de fonds pourraient ainsi mieux cibler les ressources, et les gouvernements de pays en développement pourraient mieux planifier et offrir l'éducation aux filles pour appuyer la croissance économique et l'autonomisation.
- c) Créer un forum pour les employeurs et les décideurs politiques en matière d'éducation afin de définir des approches visant à rehausser la participation des femmes au marché du travail et à augmenter le nombre d'emplois décents pour les femmes, en réglant le problème de qualité de l'éducation et les obstacles à l'entrée des jeunes femmes qui cherchent des possibilités d'emploi.
- d) Rendre les écoles sécuritaires et accueillantes pour les filles au moyen d'investissements dans le transport scolaire, la sécurité des locaux de l'école et des salles de toilette fonctionnelles et séparées selon le sexe.

- e) Mettre en œuvre des politiques relatives à la violence fondée sur le sexe liée à l'école et des interventions efficaces pour la combattre.
- f) Investir dans la collecte et l'analyse de données séparées selon le sexe en matière d'éducation, de formation et d'emploi des jeunes.

18. S'assurer que les mesures ci-dessus disposent des ressources nécessaires :

- a) Augmenter le pourcentage d'APD en éducation. Présentement, la dépense moyenne du G7 est de 8,4 % seulement.
- b) Orienter l'APD en éducation afin d'appuyer l'égalité et l'objectif de « ne laisser personne de côté » en fournissant une aide importante visant à soutenir l'éducation de base et secondaire dans les pays les plus pauvres, y compris, dans certains cas, la réaffectation des fonds aux bourses postsecondaires et aux frais des étudiants dans le pays.
- c) Affecter un pourcentage suffisant d'APD en éducation aux mécanismes multilatéraux, notamment un soutien pour achever la reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation et pour financer entièrement le fonds L'Éducation ne peut attendre afin d'accroître l'efficacité, de soutenir la construction industrialisée et de mieux cibler les pays et les populations ayant les plus grands besoins.
- d) Éliminer les frais et fournir des transferts financiers aux filles les plus touchées par la pauvreté afin de couvrir d'autres coûts liés à l'école, comme le transport.
- e) Dans les situations humanitaires ou de conflit, assurer un accès accru à une éducation de qualité pour les filles, les adolescentes et les femmes en réduisant le temps que les enfants et les jeunes, en particulier les filles, ne fréquentent pas l'école et en appuyant les possibilités d'éducation agréée et de qualité, non officielle et accélérée qui complètent l'éducation officielle.
- f) Encourager et soutenir tous les pays à consacrer un pourcentage suffisant des budgets gouvernementaux à l'éducation avec une aide bilatérale et multilatérale reflétant ces affectations. Les dépenses relatives aux programmes sociaux pour les filles et les femmes autochtones doivent comprendre des services culturellement adaptés, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (articles 11 et 14), y compris, sans toutefois s'y limiter, l'accès aux langues et à la culture autochtones.

19. Soutenir les efforts éducatifs et parentaux afin de transformer positivement la représentation et la vie des garçons.

- a) Augmenter le financement consacré à la recherche et à la programmation des efforts dans les écoles et le sport qui s'opposent aux idéaux de virilité sexistes, homophobes, racistes et

néfastes et qui aident à créer des salles de classe, des gymnases et des terrains de jeu égaux et inclusifs.

- b) Renforcer et attribuer les ressources adéquates aux programmes qui enseignent aux parents des approches de discipline positives et qui les aident à élever des garçons et des filles de manière non sexiste et équitable entre les sexes.
- c) Promouvoir les campagnes et les discussions visant les garçons et les jeunes hommes au sujet des idéaux de virilité sains.

IV. ENTENDUES

Leadership et prise de décisions

Malgré la reconnaissance croissante de leur rôle indispensable dans la construction du pays et la prise de décisions organisationnelle, les femmes demeurent largement sous-représentées en leadership politique et organisationnel, tant à l'échelle mondiale que nationale. En date de mars 2017, des 146 pays étudiés par le Forum économique mondial, seulement 15 avaient une femme chef d'état ou de gouvernement. À l'échelle nationale, seulement 23 % des parlementaires étaient des femmes et 18,3 % des ministres étaient des femmes. Le monde des affaires reflète des statistiques semblables – en date de mars 2018, on compte seulement 24 directrices générales dans la liste Fortune 500, et malgré le progrès réalisé quant à l'objectif d'atteindre 20 % des sièges des conseils d'administration occupés par des femmes, à l'échelle mondiale, seulement 15 % de tous les sièges des conseils d'administration sont occupés par des femmes. Le leadership des femmes dans les sphères politique et organisationnelle est essentiel pour favoriser une prise de décisions représentative, inclusive et efficace. Les politiques, les systèmes et les structures qui permettent à un plus grand nombre de femmes de s'élever à des postes de leadership sont primordiaux.

Les organismes et les réseaux de femmes sont des forces puissantes pour mobiliser et élever la voix des femmes en politique – mais ils sont sous-financés et ont peu de place dans l'espace politique. Le pouvoir de la voix collective des femmes pour catalyser l'action, inspirer le changement politique et élever les femmes dans des postes de leadership ne peut pas être surévalué. La voix des jeunes – et la voix des adolescentes, des jeunes filles et des femmes – est également particulièrement puissante pour mobiliser les mouvements en faveur du changement. Toutefois, comme de moins en moins d'espace est accordé à la société civile récemment, les mouvements de femmes ont eux aussi moins d'espace. En outre, l'absence de formation et le manque de ressources pour les mouvements et organismes de femmes limitent la croissance et la portée de ces organismes et demeurent un obstacle à la galvanisation de la participation politique des femmes.

Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

20. Faire preuve de leadership en matière de parité entre les sexes et d'autonomisation dans l'organisation, les processus et la gouvernance du G7.

- a) S'engager à atteindre la parité entre les sexes dans les délégations nationales, ministérielles et de sherpas dans les réunions du G7 d'ici 2025.
- b) Implanter un conseil consultatif sur l'égalité des sexes du G7, qui peut fournir des conseils transformateurs en matière d'égalité des sexes lors des débats du G7, des réunions ministérielles et des sommets.
- c) Instituer un mécanisme de reddition de comptes qui assure le suivi du rendement du G7 relativement à ses engagements à l'égard de l'égalité des sexes (les engagements directs à l'égard de l'égalité des sexes et les engagements indirects comme la santé et l'éducation) et la présentation de rapports, notamment par la communication de données.

21. Mettre en œuvre des politiques qui encouragent le leadership des femmes et qui assurent l'obligation de rendre compte de l'augmentation de la participation des femmes en politique - et qui encouragent l'adoption de politiques semblables dans les pays du monde entier.

- a) Surveiller l'augmentation de la proportion de sièges dans les parlements nationaux, en soutien à l'objectif 5.5.1 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de l'augmentation de la représentation des femmes dans les postes ministériels et élus, avec l'objectif d'atteindre la parité entre les sexes d'ici 2030, présenter des rapports à ce sujet et encourager les autres gouvernements à agir en conséquence.
- b) Promouvoir l'adoption de politiques respectueuses des femmes dans les parlements nationaux et les parlements régionaux/provinciaux, y compris celles qui abordent le potentiel social, les politiques de congé parental équitable entre les sexes, la garde d'enfants, les heures officielles pour aller voter et les négociations.

22. Promouvoir le leadership des femmes et les politiques solides d'égalité des sexes dans le secteur privé.

- a) Créer et déployer des mécanismes incitatifs pour encourager le secteur privé dans les pays du G7 à augmenter la participation des femmes dans les postes de gestion et de direction, en soutien de l'objectif 5.5.2 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec l'objectif d'atteindre la parité entre les sexes (50 % de directrices générales et 50 % de femmes membres de conseils d'administration) d'ici 2030 et encourager les autres gouvernements à agir en conséquence.

- b) Adopter des politiques d'approvisionnement publiques tenant compte des sexes, qui évaluent les fournisseurs selon leur rendement en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation, et inciter les entités du secteur privé à adopter des normes semblables.
- c) Créer et promulguer des politiques – à l'échelle de la politique nationale et dans les lignes directrices des entreprises – qui abordent les obstacles au leadership des femmes, notamment combler l'écart salarial et assurer des politiques de congé équitables entre les sexes.
- d) Promouvoir et encourager le secteur privé à adopter les Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies pour les entreprises en offrant des conseils sur la façon d'autonomiser les femmes dans le lieu de travail, sur le marché du travail et dans les communautés afin d'accroître les possibilités pour les femmes et d'assurer leur participation durable dans les postes de gestion et de direction.
- e) Exiger un rapport annuel (selon le modèle « se conformer ou s'expliquer ») sur le pourcentage de femmes et d'hommes occupant des sièges aux conseils d'administration et des postes de leadership.
- f) Établir une série de dates obligatoires pour atteindre la parité entre les sexes dans les conseils d'administration et les postes de leadership d'ici 2030.

23. Promouvoir des principes législatifs qui créent un environnement sécuritaire et ouvert à la participation des femmes en politique et dans le cadre d'autres postes de leadership.

- a) Promouvoir et encourager les lois nationales et partout dans le monde visant à protéger les femmes en politique contre la violence et le harcèlement.
- b) Améliorer l'accès des femmes à la justice à l'échelle nationale et à l'étranger, afin d'assurer l'obligation de rendre des comptes et des mesures réparatoires pour la violence fondée sur le genre sexe en politique et d'augmenter leur participation et leur représentation dans le secteur de la justice.
- c) S'assurer que les environnements politiques sont exempts de harcèlement, de discrimination et de violence en améliorant la culture et l'infrastructure parlementaires, en plus de mécanismes efficaces de reddition de comptes et de mesures réparatoires.

24. Traiter les déterminants socioculturels de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

- a) Soutenir une plus grande participation de toutes les filles et les femmes – y compris les filles et les femmes autochtones, les filles et les femmes handicapées, les personnes LGBTQI2 et de diverses identités de genre, les filles et les femmes vivant dans les régions rurales et les filles et les femmes vivant dans des États fragiles et des situations de crise humanitaire – au leadership et à la prise de

décisions, et traiter les défis culturels qui les empêchent de s'engager de manière significative dans la société en général.

- b) Pour surmonter les obstacles liés à la santé, à l'éducation et aux ressources qui empêchent les femmes de participer au leadership et à la politique, investir dans les services de garde d'enfants et dans des programmes publics solides de santé et d'éducation, notamment l'accès des femmes à la contraception moderne et autres services de santé reproductive et un apprentissage approprié à l'âge permettant aux personnes d'établir des normes saines et plus équitables en matière de genre.
- c) Mobiliser les garçons et les hommes, ainsi que les organismes et les réseaux d'hommes travaillant à promouvoir l'égalité des sexes, en déconstruisant les normes traditionnelles et les notions nuisibles de la masculinité.
- d) Investir dans les programmes communautaires et les programmes d'engagement civique pour les filles et les femmes afin qu'elles cultivent un meilleur sens des responsabilités et établissent des cheminements plus clairs vers des rôles de leadership dans la sphère publique.

Organismes et mouvements de défense des droits des femmes

Les organismes et les mouvements de la société civile liés à la défense des droits des femmes sont d'importants catalyseurs de changements politiques et sociaux, et ils jouent un rôle crucial en vue de promouvoir les changements et de faire modifier les lois, les attitudes, les comportements, les normes et les pratiques. Ces groupes et mouvements sont parvenus à réussir même en l'absence d'un environnement propice à la fois sur les plans politique et financier. Dans certains pays, des lois et pratiques répressives réduisent l'espace de dialogue et d'interaction. Et bien que l'aide de donateurs relativement aux enjeux liés à l'égalité des sexes ait globalement augmenté, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE) rapporte qu'en 2015-2016 (année des plus récentes données disponibles), le financement s'étant rendu jusqu'aux institutions et organismes locaux de promotion de l'égalité des femmes représentait encore moins de 2 p. 100 de l'ensemble du financement bilatéral.

Les groupes de défense des droits des femmes réitèrent souvent la nécessité d'obtenir un financement adapté, souple et à long terme leur permettant d'être opportunistes et créatifs, de saisir les tendances et d'ajuster leurs campagnes en conséquence – et pourtant, il arrive souvent que le financement que versent les donateurs ne soit pas structuré de manière à permettre ce dynamisme. S'ils disposaient de ressources et d'un soutien suffisants, et si ces ressources pouvaient être accordées de manière plus souple et prévisible, ces groupes pourraient améliorer la planification, accélérer leurs campagnes et susciter un élan pour l'égalité des sexes aux niveaux local, national et régional. Ce faisant, leur travail viendrait également compléter et renforcer mutuellement les investissements des donateurs dans la promotion de l'égalité des sexes, tout en assurant une véritable reddition de comptes relativement aux droits et services.

Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

25. Accorder de nouveaux fonds et un financement supplémentaire aux organismes et mouvements de défense des droits des femmes, notamment en contexte de crise.

- a) Le financement accordé devrait être suffisamment souple, soutenu et prévisible pour permettre aux organismes et mouvements de développer leur capacité organisationnelle et de réagir aux tendances, occasions et reculs qui surviennent. Pour être efficace, le financement devrait être dirigé vers des organismes formés et dirigés par des femmes de communautés diversifiées et marginalisées qui travaillent à la promotion de l'égalité des sexes. Il devrait également favoriser le rassemblement et le réseautage, permettant ainsi aux groupes de nouer des alliances aux niveaux local, national, régional et international.
- b) Ayant conscience que le fait d'investir dans des organismes de base voués à la défense des droits des femmes peut constituer une nouvelle approche pour de nombreux donateurs, les pays du G7 devraient agir en collaboration en vue d'élaborer des approches et des mécanismes d'investissement coordonnés. Ils devraient également échanger les leçons retenues de manière à minimiser le risque et à améliorer les pratiques exemplaires.

26. Faciliter la participation et le leadership d'organismes de défense des droits des femmes représentant différentes circonscriptions aux dialogues sur les politiques ainsi qu'à l'élaboration de mécanismes de reddition de comptes. Ces organismes devraient également être partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives dans l'ensemble des secteurs.

- a) Militer activement pour que la société civile se voie accorder plus d'espace et une voix plus forte en faisant participer les organismes de défense des droits des femmes ainsi que d'autres mouvements voués à la justice sociale, y compris aux jeunes et à d'autres communautés marginalisées avec qui ces groupes interagissent, particulièrement en ce qui a trait à l'établissement de mécanismes nationaux de reddition de comptes visant à surveiller la mise en œuvre d'engagements internationaux, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces organismes devraient également participer à des forums pour lesquels les dirigeants du G7 peuvent recommander ou déterminer les participants, notamment l'ONU, la Francophonie, l'OCDE, le G7 et le G20.
- b) Promouvoir, favoriser et financer l'inclusion de la société civile, particulièrement celle des groupes de défense des droits des femmes, dans les processus nationaux relatifs à l'examen et à l'évaluation après 25 ans de la Déclaration et Programme d'action de Beijing en 2019.
- c) Assurer une plus grande collaboration entre le G7 et le groupe W7 afin de promouvoir l'égalité des sexes au sein du G7 et au-delà.

27. Ayant conscience que, pour de nombreux donateurs, le fait d'investir dans des organismes de défense des droits des femmes pourrait sembler une approche nouvelle ou ardue sur le plan de la bureaucratie, travailler en collaboration afin de fournir de nouvelles données, d'établir de nouveaux partenariats et d'élaborer de nouvelles pratiques d'investissement. De nouveaux investissements dans la recherche et l'acquisition de données peuvent contribuer à l'établissement d'une base de données probantes plus solide relativement aux résultats obtenus grâce aux dons, ce qui permettra de renforcer l'ensemble du dossier d'investissement.

V. VISIBLE

Données sur les sexes

Les données et statistiques sur les sexes sont essentielles à l'élaboration de politiques intelligentes, et le manque de données fiables sur les sexes a entravé les progrès liés à la promotion de l'égalité des sexes ainsi qu'à l'autonomisation des femmes et des filles. Les progrès réalisés pour les filles et les femmes dépendent de données fiables, de qualité et comparables afin d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes, d'assurer le suivi des progrès et de demander des comptes aux gouvernements relativement au programme des ODD.

La situation actuelle de manque ou d'insuffisance de données sur les sexes est à la base de toutes les autres difficultés liées à la promotion de l'égalité des sexes. Dans trop de domaines, il n'y a aucune répartition des données, ou encore, la collecte de données est « sexiste » en ce que les femmes et les filles ont été exclues du processus de collecte ou que ces données masquent les inégalités intersectionnelles. À l'heure actuelle, nous disposons de moins du tiers des données nécessaires pour évaluer la situation de l'égalité des sexes dans le programme des ODD à l'horizon 2030, et le pourcentage de données récentes est encore plus restreint que cela. Par conséquent, les filles et les femmes se trouvent encore en situation de sous-évaluation et de sous-représentation. Le manque de données sur les sexes relatives aux hommes, par exemple à la participation du père aux tâches parentales, constitue également un obstacle à l'avancement de l'égalité des sexes et à l'élaboration de politiques transformatrices.

Ce problème est exacerbé par des lacunes au chapitre de la volonté politique, du financement et des capacités. Habituellement, la société ne mesure que ce à quoi elle attache de l'importance. Seulement 13 p. 100 des pays accordent un budget pour l'acquisition de statistiques sur les sexes, et beaucoup n'ont ni les stratégies nationales, ni la formation nécessaires pour effectuer une solide collecte de données sur les sexes. L'absence de données ou les données de mauvaise qualité sur les filles et les femmes ont des conséquences coûteuses pour les femmes et la société, qui se traduisent notamment par des erreurs

dans l'élaboration de programmes, des limites relativement aux politiques ou l'incapacité de faire le suivi des progrès ou de mesurer les résultats. Sans amélioration en matière de données sur les sexes et de reddition de comptes, nous n'aurons pas accès aux données fiables et de qualité nécessaires pour éclairer l'élaboration de programmes inclusifs sur l'égalité des sexes ou pour mesurer les progrès vers l'atteinte des ODD. Le G7 est appelé à jouer un rôle tout particulier en tirant profit de son leadership en réunissant le pouvoir d'augmenter le financement et l'importance des données sur les sexes et de la reddition de comptes.

Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

- 28. Augmenter le pourcentage de l'APD consacré aux données sur le développement (actuellement à 0,3 p. 100), et confier le mandat à l'ensemble des bureaux nationaux de statistiques de produire des données présentant de meilleures répartitions liées à l'âge et aux sexes.**
 - a) L'augmentation du financement destiné aux données sur les sexes doit comprendre une augmentation du personnel et la priorisation des données sur les sexes dans les bureaux nationaux de statistiques, de plus vastes échantillons pour permettre la répartition des sexes et des genres, l'amélioration des instruments de sondage actuels pour rectifier les préjugés liés aux sexes, et un nouvel effort de collecte de données sur des sujets de politiques qui ne sont pas couverts à l'heure actuelle (par exemple, violence conjugale, travail informel des femmes, participation politique au niveau infranational, etc.).
 - b) Entreprendre des efforts particuliers pour améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation de données sur les sexes en situation de crises.
- 29. Exiger la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe dans tous les pays recevant un soutien bilatéral, notamment demander l'intégration des données sur les sexes dans la collecte de données nationale, et l'utilisation de données ventilées par sexe dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes au niveau national.**
- 30. Accroître le soutien à l'enregistrement des actes d'état civil et de statistiques de l'état civil ainsi qu'aux programmes d'identification pour assurer l'accès des filles et des femmes à ces systèmes de données fondamentaux, qui permettent d'accéder aux services gouvernementaux et facilitent la pleine participation à la vie civique et économique.**
- 31. Soutenir les efforts visant à accroître l'utilisation de données ventilées par sexe par les décideurs du G7 et à l'échelle mondiale en travaillant avec des organismes de la société civile indépendants, et mieux communiquer les renseignements liés aux données ventilées par sexe afin de faciliter leur utilisation par les mouvements de femmes.**

32. Assurer la collecte de données intersectionnelles comprenant des répartitions par âge et par sexes afin de faire le suivi des progrès générés par les politiques et les investissements destinés à promouvoir l'égalité parmi les groupes marginalisés de filles, de femmes et de personnes ayant diverses identités de genre.

2. ECONOMIE

L'autonomisation économique des femmes est une condition à une croissance économique inclusive et équitable. L'autonomisation économique des femmes, un puissant levier de changement, peut être le moteur de résultats en matière d'égalité des sexes et d'avantages intergénérationnels plus vastes pour les femmes, leurs enfants, leur ménage et leur communauté. Les données nous montrent que les femmes autonomes sur le plan économique ont un meilleur accès au revenu et aux ressources économiques, qu'elles peuvent gérer elles-mêmes leurs propres gains économiques et qu'elles ont un pouvoir décisionnel plus grand de transformer ces gains en avantages sur les plans social, économique et de la santé, pour elles-mêmes et pour leur famille.

Cependant, les filles et les femmes font face à des obstacles différentiels attribuables aux façons dont la pauvreté et l'inégalité sont étroitement interreliées. Cette interconnexion se constate à de multiples degrés en fonction de la façon dont les femmes dans des ménages à faible revenu vivent la pauvreté; la façon dont le pouvoir est réparti au sein des communautés; des préjugés enracinés dans les systèmes et les structures susceptibles d'exclure les femmes et de leur nuire (p. ex., systèmes économiques, agricoles, financiers ou systèmes de marché).

Nous savons que la croissance économique ne parvient pas toujours à résoudre toutes les situations : nous savons qu'à mesure que les pays à faible revenu progressent vers une plus grande productivité, les filles et les femmes vivant dans la pauvreté ne profitent pas toujours de la montée du développement humain et économique. Les économies ne sont pas automatiquement inclusives, profitables ou équitables. Lorsqu'on n'y prend pas garde, les forces du marché qui suscitent la croissance économique n'augmentent pas nécessairement les possibilités économiques décentes pour les femmes. Il faut user de tactiques délibérées pour veiller à ce que les femmes ne soient pas laissées pour compte.

Les pertes économiques ne sont pas réparties équitablement entre les sexes : lorsqu'un ménage pauvre est appelé à s'ajuster à des chocs microéconomiques ou à des périodes de fragilité économique, ce sont les filles et les femmes qui en absorbent les conséquences, qui ont de profonds effets sur leur vie et leur avenir. Les données montrent que les politiques macroéconomiques et les mesures d'austérité ont des répercussions négatives plus marquées sur la santé et le bien-être des filles et des femmes. Il arrive souvent que les filles et les femmes souffrent en premier, souffrent davantage et souffrent plus longtemps des chocs microéconomiques et macroéconomiques que les hommes, et qu'elles aient moins de soutien pour développer la résilience, ralentir la consommation des ménages ou se protéger des risques.

De nombreux obstacles empêchent les femmes de participer équitablement aux économies : partout dans le monde, particulièrement dans les pays en développement, y compris dans les communautés autochtones, les femmes se heurtent à des obstacles qui limitent leur participation avantageuse à l'économie, notamment quant à l'accès à des possibilités de revenus, à des contraintes face à la possession de biens productifs ou à la vente de produits dans les marchés, ainsi qu'à l'utilisation de services financiers comme les comptes bancaires mobiles et les systèmes de paiement qui permettraient aux femmes de gérer directement leurs ressources économiques. Par conséquent, des millions de filles et des femmes parmi les plus pauvres ne parviennent pas à avoir des conditions de travail décentes, à toucher un juste salaire, à avoir une voix au sein de leur famille, de leur milieu de travail et de leur communauté, et à façonner le cours de leur propre vie.

Nous devons éliminer l'inégalité entre les sexes ainsi que l'inégalité économique ensemble en transformant notre économie pour la rendre profitable et inclusive pour les femmes. Ces inégalités se conjuguent à d'autres inégalités comme l'âge, le racisme et la discrimination visant les peuples autochtones. Les interventions ne donnent aucun résultat lorsqu'elles ne tiennent pas compte de la vaste hétérogénéité parmi les femmes. La fortune des plus riches qui est attirée vers le sommet de l'économie est liée à la pauvreté et à la marginalisation des femmes à la base de la pyramide économique et occupant les emplois les plus précaires, les moins sécuritaires et ceux où l'exploitation est la plus fréquente.

I. INCLUSIVE ET ÉQUITABLE

Nous sommes conscients que, pour faire avancer l'égalité des sexes dans la société, nous devons éliminer les obstacles liés aux occasions économiques offertes aux femmes et aux filles. Pour que nos économies soient inclusives et pour que les filles et les femmes aient une chance de vivre une vie en santé et productive et d'atteindre leur plein potentiel, nous devons nous attaquer aux symptômes et aux moteurs structurels de la pauvreté et des inégalités. Les compétences professionnelles ne suffisent pas : il faut cerner et éliminer les obstacles qui entravent et transforment les occasions économiques offertes aux femmes. La répartition inéquitable du travail de garde non rémunéré demeure l'un des principaux obstacles à l'avancement économique des femmes dans le monde. Les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris l'accès à la planification familiale, sont également primordiaux pour assurer l'autonomisation économique des femmes.

Les femmes ont du mal à accéder à des ressources productives et économiques en raison des préjugés enracinés dans les structures et les systèmes, tels que les systèmes financiers, commerciaux, agricoles et juridiques. À titre d'exemple, les femmes font moins affaire avec les institutions financières et représentent une plus grande part de la population mondiale sans compte bancaire. Les femmes entrepreneures font face à des obstacles uniques quand elles tentent d'obtenir des capitaux et des ressources, ce qui les relègue souvent à des entreprises à domicile plus modestes dans des secteurs à faible croissance. En raison de la discrimination enchâssée dans les lois et les politiques, les femmes peuvent aussi avoir plus

de difficulté à acquérir des terres ou une propriété, à signer des contrats, à ouvrir un compte bancaire ou à enregistrer une entreprise.

Pour que les économies soient inclusives et équitables, il ne faut pas seulement se pencher sur les dimensions objectives du renforcement économique, comme l'acquisition de biens ou le revenu. La capacité d'agir (celle de prendre des décisions et de suivre un but précis) est également essentielle et ne vient pas nécessairement d'une hausse du revenu ou des biens. Une femme mariée sur trois dans les pays en développement n'a pas droit de parole concernant les dépenses du ménage. Il est essentiel de veiller à ce que ces femmes aient l'autonomie nécessaire pour prendre des risques économiques, définir leur avenir économique et avoir le pouvoir de négociation nécessaire au sein du ménage et au travail.

Nous sommes conscients que la croissance économique inclusive et équitable qui profite aux filles et aux femmes va de pair avec l'égalité des sexes et qu'elle exige des mesures et des engagements clairs en ce sens :

- a) Intégrer l'analyse comparative entre les sexes, la budgétisation tenant compte des sexospécificités et l'audit selon les sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques
- b) Accroître l'inclusion financière des femmes
- c) Reconnaître, réduire et redistribuer le travail domestique et de garde non rémunéré
- d) Adopter une approche féministe à l'égard de l'aide au développement international et du financement mixte

Analyse comparative entre les sexes, budgétisation tenant compte des sexospécificités et audit selon les sexes

Les outils de politique financière peuvent avoir un effet remarquable sur l'égalité des sexes. La mise en œuvre d'engagements à l'égard de l'égalité des sexes nécessite une capacité technique et des mesures intentionnelles pour intégrer une perspective sexospécifique dans le cadre de planification et de budgétisation ainsi que dans le cadre de l'élaboration de politiques et de programmes. Les dépenses et la fiscalité du gouvernement ne s'appliquent pas également aux hommes et aux femmes; par exemple, les services capables d'améliorer la vie des filles et des femmes sont souvent sous financés. Il est essentiel qu'une mesure soit prise pour amasser des revenus adéquats au moyen de régimes fiscaux auxquels tous les citoyens payent leur juste part, et que l'évasion et l'évitement soient éliminés. En combinant la budgétisation tenant compte des sexospécificités à un cadre de gestion des finances publiques sexospécifique, les gouvernements peuvent fournir un financement direct qui améliorera la vie des filles et

des femmes. La budgétisation tenant compte des sexospécificités démontre un leadership authentique en matière d'égalité des sexes.

Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

33. Intégrer l'analyse comparative entre les sexes, la budgétisation tenant compte des sexospécificités et l'audit selon les sexes à chaque étape de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.

- a) Faire de l'analyse comparative entre les sexes une étape obligatoire du cycle de budgétisation, en adoptant des approches permanentes, participatives et transparentes d'analyse et de budgétisation tenant compte des sexospécificités, et en adoptant des lois qui permettront de les incorporer dans les processus de budgétisation et de gestion financière du gouvernement, de la préparation des budgets à l'audit, y compris la fiscalité et les dépenses. Établir des rapports sur les progrès réalisés par rapport à l'objectif de développement durable 5.c et à l'indicateur 5.c.1 convenu à l'échelle internationale.
- b) Effectuer une évaluation de l'incidence des politiques fiscales et relatives aux dépenses sur l'égalité des sexes et modifier celles qui ne sont pas équitables entre les sexes. Ces évaluations doivent inclure l'incidence sur les femmes de tous les groupes sociaux, par exemple le revenu, l'appartenance ethnique et le lieu de résidence, en portant une attention particulière aux filles et aux femmes les plus désavantagées.
- c) Accorder la priorité à un financement (à l'intérieur du pays et à l'étranger) qui tient compte des obstacles structurels à l'égalité des sexes. Parmi les obstacles structurels figurent les inégalités dans l'économie du soin, l'accès aux infrastructures et à des possibilités de travail décent, et l'accès au crédit et au financement, qui limite la participation et l'autonomisation économiques des femmes.
- d) Demander la création immédiate d'un mécanisme mondial pour la prestation d'une aide technique à court et à long terme sur la budgétisation tenant compte des sexospécificités et l'élaboration d'une politique sexospécifique; et s'engager à financer le mécanisme. Ce mécanisme mondial devrait être intégré aux structures existantes d'ONU Femmes, du FMI, de la Banque mondiale et de l'OCDE.
- e) Inclure parmi les étapes régulières de la préparation de budgets et de politiques une analyse comparative entre les sexes des hommes et de la masculinité, et porter une attention particulière aux groupes marginalisés de garçons et d'hommes, y compris les minorités ethniques et racialisées, les peuples autochtones, les LGBTQI2 et les personnes ayant diverses identités de genre, les personnes marginalisées sur le plan économique, les membres de minorités religieuses ainsi que les garçons et les hommes éprouvant des problèmes physiques ou mentaux.

Inclusion financière

L'accès aux produits et services financiers et leur utilisation font partie intégrante d'une croissance économique inclusive, de la réduction de la pauvreté et de l'autonomisation économique des femmes. Il est essentiel de fournir aux femmes à faible revenu les bons outils financiers pour économiser et emprunter de l'argent, faire et recevoir des paiements et gérer les risques afin d'assurer leur autonomisation et de réduire la pauvreté. L'accès à des produits et services financiers permet aux femmes d'économiser, d'investir dans leur éducation, de démarrer des entreprises, de gérer les risques et d'atténuer l'impact des chocs financiers. L'inclusion financière des femmes peut aussi accroître la participation de celles-ci sur le marché du travail. Toutefois, dans bien des pays, les femmes demeurent mal desservies par les services financiers et sont toujours confrontées à des obstacles qui entravent leur accès aux produits et services financiers appropriés et leur utilisation de ces produits et services.

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés au chapitre d'une inclusion financière accrue des femmes à l'échelle mondiale, un écart subsiste entre le nombre d'hommes et de femmes qui possèdent un compte bancaire : les femmes ne réalisent pas de progrès par rapport aux hommes, en particulier dans les économies à revenu faible et moyen. À l'échelle mondiale, 65 % des femmes ont un compte bancaire, par rapport à 72 % des hommes, ce qui représente un écart de 7 points de pourcentage. Dans les économies en développement, l'écart entre les sexes demeure inchangé, soit 9 points de pourcentage. Les services financiers numériques offrent des plateformes innovatrices pour combler cet égard en matière d'exclusion financière, et les paiements numériques se sont avérés un outil prometteur et un point de départ pour l'accroissement du nombre de femmes possédant un compte numérique. Conscients de l'importance de veiller à accroître l'accès des femmes aux services financiers numériques et leur utilisation de ces services, pourvu que cela soit appuyé par une réglementation appropriée en matière de protection des consommateurs, afin qu'elles puissent prendre leurs propres décisions en ce qui concerne les dépenses, les économies et leur avenir financier, **nous recommandons au G7 les mesures suivantes :**

34. Accroître l'inclusion financière des femmes, en s'appuyant sur une réglementation financière adéquate, et s'engager à combler l'écart entre les sexes au chapitre de l'inclusion financière pour ce qui est du nombre de détenteurs d'un compte bancaire en prenant les mesures suivantes.

- a) Numériser les paiements de transfert de protection sociale entre le gouvernement et les femmes. Veiller à ce que les fonds soient acheminés à des comptes bancaires mobiles détenus par des femmes, et concevoir des systèmes de paiement et des programmes de protection sociale pour répondre aux besoins des femmes.
- b) Comblent plus rapidement les écarts entre les sexes dans les services financiers numériques grâce à des paiements de gouvernement à citoyens, y compris la numérisation des paiements de salaire dans les secteurs qui desservent les femmes de façon disproportionnée. Dans le monde en développement, environ 100 millions de femmes sans

compte bancaire reçoivent leur salaire en argent comptant, ce qui présente une occasion d'accroître l'inclusion financière des femmes.

- c) Veiller à ce que des mesures de protection des consommateurs soient en place pour protéger les intérêts financiers et l'avenir des femmes, au moyen d'une réglementation efficace des produits et des marchés financiers.
- d) Tenir compte de l'importance des fonds envoyés par les migrantes en améliorant les méthodes officielles de transfert de fonds et en réduisant les coûts de transfert dans les pays d'origine et de destination.
- e) Demander le déploiement d'efforts nationaux accrus pour la collecte et la diffusion publique de données ventilées par sexe sur l'accès des femmes aux produits et services financiers et leur utilisation de ces derniers, afin que tous les intervenants aient une bonne idée de l'écart entre les sexes qui existe au chapitre de l'inclusion financière, et appuyer le Findex, qui mesure l'écart entre les sexes en matière d'inclusion financière comme un facteur essentiel.
- f) Travailler avec le secteur privé pour augmenter le capital fourni aux entreprises détenues ou dirigées par des femmes dans les chaînes d'approvisionnement et aux entreprises qui emploient un pourcentage important de femmes dans leur effectif ou leur chaîne d'approvisionnement et qui offrent des emplois de qualité et des possibilités d'avancement économique, au moyen de véhicules financiers innovateurs, réunissant des investissements directs étrangers et des capitaux privés.

Reconnaître, réduire et redistribuer les tâches domestiques et de garde non rémunérées

Les tâches domestiques et de garde non rémunérées, qui comprennent les tâches domestiques et la garde d'autres personnes, ont une valeur immense qui n'est pas reconnue : elles auraient une valeur équivalant à 10 mille milliards de dollars, soit près de 13 % du PIB dans le monde. Dans toutes les régions du monde, en particulier dans les pays en développement, les femmes en font une quantité démesurée, soit trois fois plus que les hommes et près de sept ans de plus qu'eux au cours de leur vie. La quantité démesurée de tâches domestiques et de garde non rémunérées dont les femmes et les filles s'occupent est la principale entrave à l'autonomisation économique des femmes, à l'égalité des revenus et, au bout du compte, à la croissance économique d'une nation. Elle limite la préparation et la participation des filles et des femmes à l'école, au marché du travail, à l'obtention de leur salaire et à leur cheminement professionnel et elle influence le pouvoir que les femmes peuvent exercer à la maison et ailleurs. Les services accessibles de garde d'enfants et d'ânés et l'investissement dans l'économie des

soins sont un enjeu universel et une condition de base à l'autonomisation économique des femmes. **Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :**

35. Reconnaître les tâches domestiques et de garde non rémunérées au moyen d'une meilleure collecte de données et d'un meilleur usage des données dans l'élaboration de politiques.

- a) Utiliser régulièrement des sondages pour connaître l'étendue des tâches domestiques et de garde non rémunérées qui sont effectuées par différents groupes de filles et de femmes, de garçons et d'hommes, réparties selon différents facteurs, tels que le revenu, l'appartenance ethnique et le lieu, en mettant l'accent sur les filles et les femmes les plus défavorisées.
- b) Veiller à ce que ces données soient utilisées dans la conception de politiques pour ne pas que les tâches domestiques et de garde non rémunérées augmentent par inadvertance en raison de compressions budgétaires et pour que la conception des systèmes de protection sociale tienne compte des contributions non rémunérées que les filles et les femmes apportent aux économies et aux sociétés.

36. Réduire les tâches domestiques et de garde non rémunérées en investissant dans le développement d'infrastructures, de technologies et de logements qui soient adaptés sur le plan culturel, accessibles, sexospécifiques et économes en temps et en énergie.

- a) Développer et entretenir des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, d'énergie et de transports.
- b) Soutenir le développement d'appareils permettant de réduire la main-d'œuvre, en particulier ceux pouvant réduire les corvées des femmes à faible revenu, et soutenir l'investissement dans le logement abordable.

37. Répartir les tâches domestiques et de garde non rémunérées entre les familles et le secteur public ainsi qu'entre les filles et les femmes et les garçons et les hommes en investissant dans des services de garde adaptés à la culture, accessibles et de grande qualité et dans des systèmes de protection sociale équitables pour les deux sexes.

- a) Investir dans des services universels d'éducation et de garde d'enfants financés par l'État et dans des soins aux aînés; s'assurer que les entreprises et les organisations sans but lucratif qui offrent des services de garde sont assujetties à une bonne réglementation.
- b) Veiller à ce que des services de garde d'enfants de grande qualité soient offerts à tous les enfants d'âge préscolaire et à ce qu'ils soient abordables.

- c) Veiller à ce que les fournisseurs de services de garde rémunérés obtiennent des conditions de travail et un salaire décents, notamment à la suite de la ratification de la Convention 189 de l'Organisation internationale du travail sur la protection des travailleurs domestiques rémunérés.
- d) Les systèmes de protection sociale devraient accélérer le soutien institutionnel permettant aux fournisseurs de services de garde hommes et femmes d'équilibrer le travail rémunéré et non rémunéré qu'ils réalisent de manière à ce que ce soit équitable autant pour les femmes que pour les hommes.

38. Instituer ou améliorer des programmes de congés parentaux afin d'aider toutes les familles admissibles à prendre congé lorsque leurs enfants sont jeunes.

- a) Établir l'objectif selon lequel les hommes réaliseraient 50 % des tâches domestiques et de garde non rémunérées d'ici une génération, instaurer des congés parentaux non transférables et faire des efforts de sensibilisation de la population pour atteindre cet objectif.
- b) Offrir de la latitude en ce qui concerne le moment où les congés parentaux payés sont pris et offrir ces congés à une grande diversité de parents, y compris les travailleurs autonomes, les personnes occupant un emploi marginal, les travailleurs à temps partiel et les partenaires de même sexe.
- c) Encourager les employeurs du secteur privé et du secteur public à instaurer des politiques et des programmes visant à inciter les employés masculins à prendre des congés parentaux et à saisir des occasions d'améliorer leur équilibre vie-travail.

Approche féministe en matière d'aide internationale

Le recours à une approche féministe pour offrir l'aide au développement a le pouvoir de transformer des sociétés. Ce faisant, le G7 peut s'attaquer aux relations de pouvoir inéquitables qui sont fondées sur le sexe et se prévaloir de cette stratégie fondamentale pour susciter de grandes transformations. Au bout du compte, une approche féministe doit cibler les inégalités systémiques, les systèmes de pouvoir inéquitables ainsi que les lois, politiques et programmes discriminatoires à l'échelon local, régional, national et mondial. Dans le cadre de ce type d'approche, les politiques, programmes et partenariats mettent l'accent sur les droits des femmes et l'égalité des sexes; les processus et partenariats misent sur l'apprentissage, la collaboration, la participation, l'inclusion et l'adaptation; le rôle central des organisations de défense des droits des femmes est reconnu pour susciter l'égalité des sexes.

Les gouvernements cherchent de plus en plus à conclure des partenariats public-privé (financement mixte) dans le domaine de l'aide internationale. Le financement mixte peut aider à atteindre les ODD, mais

il est impératif que les pays donateurs sachent que ce type de financement ne remplace pas l'aide publique au développement. Les donateurs doivent aussi s'assurer que les mêmes principes et cadres qu'ils ont signés pour garantir la qualité de l'aide publique au développement traditionnelle sont appliqués au financement mixte. Jusqu'à présent, il existe peu de preuves de l'incidence du financement privé sur les résultats de développement durable, et certains modèles de financement risquent d'accroître les inégalités ou la vulnérabilité. Si le financement mixte mène à la privatisation des services publics, il pourrait y avoir des inégalités dans l'accès à ces services. La façon la plus efficace de soutenir la croissance inclusive et de réduire les inégalités entre les sexes est l'investissement public dans des services publics tels que la santé et l'éducation. **Nous recommandons aux dirigeants du G7 de prendre les mesures suivantes :**

39. Adopter une approche féministe à l'égard de l'aide au développement et accroître de manière mesurable les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

40. Les donateurs devraient s'engager à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, à prévoir des plans afin d'atteindre ces cibles et à appuyer la mobilisation des ressources intérieures pour susciter l'investissement public dans les services publics, tels que la santé et l'éducation.

- a) Adhérer aux principes de développement durable et d'efficacité du développement pour veiller à ce que le financement privé mixte favorise le développement durable et l'égalité des sexes.

41. Adopter une approche féministe à l'égard de l'aide internationale en faisant de l'égalité des sexes un objectif intégral et en tenant compte de cet objectif dans l'ensemble des politiques et programmes d'aide au développement.

- a) Adopter une approche féministe à l'égard de la recherche, des partenariats, du suivi et de l'évaluation et investir dans des ressources humaines qui se consacraient à l'égalité des sexes et aux droits des femmes. Dans le cadre de l'approche féministe à l'égard de l'aide internationale, l'intégration de l'égalité des sexes a un effet transformateur qui fait en sorte que les programmes s'attaquent aux déséquilibres de pouvoirs et aux obstacles structureaux.

42. Accroître les investissements en matière d'égalité des sexes de manière mesurable et faire le suivi des dépenses et des incidences liées à l'égalité des sexes.

- a) Veiller à ce que 20 % de tous les investissements d'aide portent principalement sur l'avancement des droits des femmes, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes et à ce que 100 % de tous les investissements d'aide comprennent à tout le moins un objectif secondaire lié à l'avancement de l'égalité des sexes. Accorder aux organisations et mouvements de droits des femmes plus de ressources à long terme qui soient prévisibles

et constituent un soutien de base. Instaurer des indicateurs pertinents qui permettent de mesurer le changement transformationnel et adopter le marqueur de l'égalité des sexes du CAD de l'OCDE pour l'aide publique au développement.

43. Investir dans des systèmes de protection sociale adaptés aux sexospécificités et universels qui sortent les femmes de la pauvreté et aident toutes les femmes à gérer les risques qu'elles vivent au cours de leur vie.

- a) Veiller à ce que les femmes œuvrant dans l'économie informelle jouissent d'une protection sociale. Se réengager à offrir une protection sociale minimale universelle conformément à la Convention 102 et à la Recommandation 202 de l'Organisation internationale du travail pour que les femmes les plus marginalisées aient un filet de sécurité et renforcent leur résilience afin de s'adapter aux soubresauts de l'économie, de subvenir à leurs besoins de base et de sortir de la pauvreté.

44. Donner la priorité aux investissements financiers privés qui s'attaquent aux inégalités structurelles et favorisent l'égalité des sexes

- a) S'engager à investir dans des technologies et des infrastructures qui réduisent et redistribuent le travail non rémunéré et se concentrer sur la manière de catalyser les investissements dans les infrastructures sociales telles que les services de garde d'enfants, les transports publics urbains, les routes rurales de desserte, l'eau potable à usage domestique, qui créent de nouveaux emplois et soutiennent les petites et moyennes entreprises.

45. Soutenir des projets où l'engagement du secteur privé a le potentiel d'élargir de nouveaux marchés qui peuvent bénéficier aux personnes vivant dans la pauvreté et soutenir les petites et moyennes entreprises et les entreprises dirigées par des femmes.

II. INNOVANTE ET PRODUCTIVE

L'économie à court et moyen terme sera façonnée par les technologies de pointe. L'égalité des sexes sera la clé d'une transformation inclusive. La robotique et l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs, l'impression 3D, l'Internet des objets et l'Internet portable et l'apprentissage machine sont au cœur de cette transformation numérique globale vers un monde 2.0. Le marché de l'intelligence artificielle, des grandes données et de l'analyse commerciale devrait atteindre 210 milliards de dollars américains d'ici 2020 et, d'ici 2021, 90 % des consommateurs utiliseront des agents conversationnels d'intelligence artificielle (IA). Cela aura des répercussions majeures sur l'argent, les paiements et les marchés, et l'accent sera mis davantage sur les technologies financières et la cybersécurité. On s'attend à ce que l'automatisation (remplacement des personnes par la technologie) s'étende à tous les secteurs et professions, y compris ceux traditionnellement dominés par les femmes (p. ex. commerce de détail, services alimentaires et de boissons).

D'autres emplois à prédominance féminine, tels que la santé, les services aux entreprises, l'éducation et les services sociaux, devraient connaître une croissance. Toutefois, le principal défi de l'avenir ne sera pas nécessairement l'automatisation et le chômage, mais plutôt l'adéquation efficace des personnes avec les compétences requises dans le marché. Cela exigera une adaptation continue et une volonté d'apprendre, de se recycler et de se perfectionner. Dans les pays du G7, le recyclage professionnel sera nécessaire dans une fourchette de 48 % en Italie, de 29 % aux États-Unis et de 25 % au Japon.

Dans ce contexte, les filles et les femmes doivent posséder les compétences nécessaires pour profiter de l'expansion de l'économie, apprendre à utiliser la technologie dans leur vie privée et professionnelle, ainsi que pour devenir les créatrices et les innovatrices technologiques de l'avenir.

Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

46. Veiller à ce que les filles et les femmes récoltent les fruits de la transformation numérique.

- a) Réviser les programmes des écoles primaires et secondaires pour les rendre plus souples et mieux adaptés aux technologies de pointe et faire des efforts ciblés pour faire participer les filles d'ici 2020.
- b) Investir, d'ici 2020, dans la formation des enseignants pour qu'ils soient capables d'intégrer la technologie en tenant compte des sexospécificités dans toutes les matières qu'ils enseignent.
- c) Créer des instituts d'apprentissage continu en ligne/hors ligne qui soutiennent les compétences STIAM-C (sciences, technologie, ingénierie, arts, mathématiques et conception) et la culture et l'expertise numériques des femmes dans les deux secteurs confrontés à l'automatisation ainsi que dans les secteurs poussés par les technologies de pointe.
- d) Accroître l'accès des filles et des femmes aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM), à l'enseignement et à la formation technique et professionnelle (EFTP) et à une formation professionnelle qui soit certifiée et axée sur la demande et qui renforce les compétences des femmes pour les emplois de demain et aide les pays en développement à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour permettre à leurs élèves d'acquérir des compétences numériques dans les écoles et les collèges.
- e) Créer un mécanisme visant à combler les écarts de connaissances entre les décideurs nationaux, le secteur privé et les donateurs sur, d'une part, les effets de l'économie du savoir – technologie numérique, intelligence artificielle et automatisation – sur l'éducation des filles et sur, d'autre part, l'éducation nécessaire pour les aider à accéder à un travail décent et aux emplois de l'avenir.

- f) Élaborer des campagnes de changement de comportement pour modifier sensiblement les attitudes à l'égard des filles et des femmes dans les technologies et les stéréotypes les concernant.
- g) Faciliter les dialogues annuels et les plans d'action pour une collaboration étroite entre les décideurs, les éducateurs et le secteur privé afin de s'unir autour de mesures efficaces pour une transformation numérique tenant compte des sexospécificités.

47. S'assurer que les technologies d'IA sont sensibles aux sexospécificités et ne reproduisent pas les préjugés sexistes existants

- a) Financer la recherche sur la suppression des préjugés et évaluer l'impact de l'automatisation sur l'égalité des sexes, ce qui comprendrait des programmes de recherche visant à lutter contre les préjugés liés à l'apprentissage automatique, notamment par le biais de stratégies d'intelligence artificielle qui encourageraient la recherche sur l'IA promouvant les droits, y compris la suppression des préjugés pour les systèmes d'apprentissage automatique et le développement de modèles d'entreprise qui soutiennent les emplois de qualité.
- b) Financer des recherches qui évaluent les répercussions de l'IA sur les femmes, y compris la prévention de la possibilité que l'IA perpétue et exacerbe les inégalités et les injustices existantes, ainsi que le mauvais usage.
- c) Soutenir l'éducation, la formation et le perfectionnement des compétences en matière de culture numérique et d'intelligence artificielle et échanger des informations sur le développement de la main-d'œuvre pour les compétences en intelligence artificielle, y compris l'apprentissage, l'informatique et l'enseignement des STIM, en particulier pour les filles et les femmes.
- d) Mobiliser les employeurs privés, les organismes de réglementation professionnelle et les organisations internationales dans l'élaboration : a) d'un mécanisme de certification pour l'IA conforme aux droits de la personne et à l'égalité des sexes, et; b) d'un serment professionnel éthique pour les ingénieurs en informatique et les concepteurs de logiciels en partenariat avec les universités et les collèges.
- e) Effectuer des évaluations de l'impact de la conception et de la mise en œuvre de l'IA en vue de formuler des recommandations claires à l'intention des chefs de file de l'industrie de l'IA, des développeurs et des utilisateurs.
- f) Promouvoir des applications d'IA sûres, sécuritaires, fiables et éthiques sur le marché, sur le lieu de travail et dans la communauté, et échanger des informations sur la réglementation ayant un impact sur la croissance de l'IA.

- g) Soutenir et impliquer les femmes, les populations sous-représentées et communautés marginalisées en tant que créateurs, parties prenantes, leaders et décideurs à toutes les étapes du développement technologique et de la mise en œuvre afin de développer des outils qui profitent à tous les secteurs de la société.

48. Reconnaître et corriger le rôle que les « données en échange de services », modèle commercial qui caractérise actuellement les réseaux et les technologies numériques, jouent dans le façonnement d'un environnement de travail qui maintient l'inégalité et la discrimination entre les sexes.

- a) Améliorer la réglementation des fournisseurs de services en ligne et des plateformes technologiques afin d'exiger plus de transparence et de responsabilité dans la collecte, l'utilisation et la distribution des données des utilisateurs, ainsi que dans le développement de nouvelles technologies. Cela deviendra de plus en plus urgent à mesure que les fournisseurs de services et les développeurs de technologies continueront de s'orienter vers la prise de décisions algorithmiques basées sur la machine, ce qui pourrait compromettre la capacité de fournir des explications sur les décisions et les impacts en des termes accessibles, responsables et transparents.
- b) S'assurer que les modèles de consentement éclairé sous-tendent le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies

Équité salariale et travail décent

L'augmentation de la productivité et de la croissance économiques promise par les nouvelles technologies pourrait être complétée par une loi sur l'équité salariale surveillée et appliquée par le gouvernement. Nous demandons aux gouvernements du G7 de reconnaître que les disparités salariales sont plus élevées pour les femmes handicapées, les femmes ethnicisées et les femmes autochtones, ce qui accentue les inégalités salariales, et d'agir pour éliminer les disparités existantes.

Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

49. S'assurer d'une rémunération égale pour un travail égal et de la création d'un travail décent dans des conditions de dignité et de sécurité grâce au dialogue social et à la négociation collective, y compris les organisations de défense des droits des travailleurs.

- a) Adopter une loi sur l'équité salariale qui est surveillée et appliquée.
- b) S'assurer que les lois sur l'équité salariale comprennent des dispositions qui interdisent aux entreprises d'interroger les nouveaux employés sur leur salaire antérieur afin de s'assurer que les femmes ne sont pas pénalisées pour les écarts salariaux entre les sexes et que

tous les hommes et les femmes négocient leur salaire en fonction du mérite.

- c) Veiller à ce qu'il existe des lois interdisant la discrimination à l'égard des femmes en matière d'embauche, de formation et de promotion et abroger les lois qui limitent l'accès des femmes à certaines professions.
- d) Reconnaître que les disparités salariales sont plus importantes chez les femmes handicapées, les femmes racialisées et les femmes autochtones, ce qui aggrave les inégalités salariales.
- e) Adopter une loi en vertu de laquelle les entreprises qui ne se conforment pas à la loi sur l'équité salariale doivent payer des amendes pour assurer le respect des lois sur l'équité salariale. Les 100 premières entreprises qui démontrent leur conformité sont admissibles à des allègements fiscaux.
- f) Exiger de tous les employeurs comptant plus de 250 employés qu'ils rendent compte annuellement et publiquement de la rémunération et des primes ventilées par sexe, tant dans l'ensemble de l'entreprise qu'à différents niveaux de gestion.
- g) Compléter les efforts en matière d'équité salariale en instaurant un dialogue social et des droits à la négociation collective, en particulier pour les femmes occupant des emplois précaires et à bas salaires.
- h) Inciter le secteur privé à réaliser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de l'entreprise et à tous les niveaux de gestion d'ici 2030, avec des sanctions en cas de non-respect, et adopter un modèle de rapport sur l'équité salariale de type « se conformer ou s'expliquer ».
- i) Accroître le soutien aux droits du travail et à l'action collective pour assurer un travail décent et des salaires décents aux femmes et aux personnes ayant diverses identités sexuelles.
- j) Veiller à ce que les lois du travail prévoient un salaire égal pour un travail de valeur égale selon les sexes.
- k) Créer, dans les lois du travail, des dispositions qui protègent contre la discrimination fondée sur le sexe et la sexualité.
- l) Créer un environnement juridique favorable pour les travailleurs du secteur informel (et ceux qui occupent des emplois vulnérables), en élargissant les droits des travailleurs et en reconnaissant le droit à un logement et à la propriété foncière et l'accès à l'espace public, aux matières premières, aux ressources naturelles, aux transports et aux infrastructures et services de base.

- m) Permettre aux femmes d'accéder tout au long de leur vie à l'éducation, à la formation et au mentorat, y compris la formation en cours d'emploi pour améliorer leurs compétences et la formation à des compétences non traditionnelles pour les aider à gravir les échelons professionnels.
- n) Réduire l'écart entre les sexes dans la participation au marché du travail de 25 % d'ici 2025.

3. PLANÈTE

Pour que les filles et les femmes prospèrent et que les économies inclusives connaissent une croissance durable, la planète doit être saine et sûre.

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement représentent une grande menace pour la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont un impact sur la santé, la sécurité alimentaire, la nutrition, la production, la migration et les revenus. Étant donné le rôle des femmes dans la production agricole et en tant qu'acheteuses et consommatrices d'eau, de combustible de cuisson et d'autres ressources ménagères, elles sont non seulement bien placées pour trouver des solutions pour prévenir la dégradation et s'adapter aux changements climatiques, mais elles ont tout intérêt à le faire. La première étape pour relever les défis des changements climatiques est de créer un cadre dans lequel les femmes ont les moyens de protéger l'environnement.

Les changements climatiques, combinés à d'autres facteurs tels que les pandémies sanitaires mondiales et la propagation des conflits armés et de l'extrémisme violent, modifie l'ampleur, la nature et la complexité des menaces à la paix et à la sécurité. Les femmes représentent la moitié de toutes les personnes déplacées de force, mais il existe un préjugé sexiste persistant et un sous-investissement dans l'égalité des sexes dans l'aide humanitaire. Bien que l'on reconnaisse de plus en plus que la participation des femmes aux processus de paix aboutit à une paix plus durable, la contribution des filles et des femmes à la consolidation de la paix demeure sous-évaluée, sous-utilisée et sous-financée.

I. EN SANTÉ

Bien que les changements climatiques touchent tout le monde, ce sont les filles et les femmes qui portent le plus lourd fardeau et sont touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques par rapport aux hommes, notamment en raison des inégalités et de la discrimination entre les sexes. Pendant les périodes de sécheresse et de pluies irrégulières, par exemple, les femmes doivent travailler plus fort pour obtenir de la nourriture, du combustible de cuisson et de l'eau pour leur famille. Cela exerce une

pression supplémentaire sur les filles au sein des ménages, qui peuvent être obligées d'abandonner l'école pour aider leurs mères à gérer ce lourd fardeau.

Étant donné le rôle des femmes dans la production agricole et en tant qu'acheteuses et consommatrices d'eau, de combustible de cuisson et d'autres ressources ménagères, elles sont non seulement bien placées pour trouver des solutions pour prévenir la dégradation de l'environnement et s'adapter aux changements climatiques, mais elles ont tout intérêt à le faire. La première étape pour relever les défis du changement climatique est de créer un cadre dans lequel les femmes ont les moyens de protéger l'environnement.

Sur les 60 millions de personnes déplacées dans le monde, on estime que 26 millions d'entre elles le sont en raison de problèmes climatiques. Sur ces estimations, environ 20 millions de personnes déplacées sont des femmes, ce qui démontre l'une des conséquences sexospécifiques des changements climatiques. Chaque année, on estime que les catastrophes liées aux changements climatiques provoquent le déplacement d'un million de personnes. Certaines études ont également démontré que les catastrophes liées au climat ont entraîné une augmentation de la violence sexuelle et sexiste, y compris le harcèlement et la violence sexuelle, la violence domestique, l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains.

Le maintien de l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et le renforcement de la résilience des familles et des communautés face aux changements climatiques n'ont jamais été aussi importants pour la communauté mondiale. Toutefois, cet objectif ne pourra être atteint sans le leadership, l'action et les connaissances des femmes. Cette nécessité d'une action collective est reflétée dans l'Accord de Paris, qui complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Accord appelle tous les États « à respecter, à promouvoir et à prendre en considération leurs obligations respectives en matière de droits de la personne, [...] ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité intergénérationnelle » lorsqu'ils prennent des mesures concernant les changements climatiques. Les deux documents partagent la vision de l'égalité des sexes comme une fin en soi, ainsi qu'un moyen de parvenir à un développement durable.

Leadership et participation dans le domaine du climat

Garantir le leadership, la capacité d'agir, la participation et la voix des femmes dans les processus décisionnels mondiaux, nationaux et communautaires sur le climat est essentiel à l'action climatique et à des mesures sexospécifiques de réduction des risques de catastrophe.

50. Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

- a) S'assurer de l'équilibre entre les sexes à tous les niveaux dans les délégations nationales participant aux négociations sur le climat.

- b) Apporter un soutien politique aux réunions de femmes leaders dans le domaine du climat, notamment en organisant une manifestation de solidarité des femmes leaders dans le domaine du climat lors de la COP 24.
- c) Fournir des ressources pour le renforcement des capacités et la participation des femmes autochtones et locales aux processus mondiaux, comme le prévoit le Plan d'action pour l'égalité des sexes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
- d) Appuyer les efforts visant à faire en sorte que la voix des femmes soit au cœur de la gestion des risques de catastrophe.
- e) Donner aux femmes les moyens de tirer parti des avantages d'une économie à faible émission de carbone et résiliente au climat, notamment en veillant à ce que les femmes bénéficient également de l'accès aux nouvelles technologies et en assurant le leadership, la capacité d'agir, la participation et la voix des femmes dans les processus décisionnels mondiaux, nationaux et communautaires en matière de climat.

Financement de la lutte contre les changements climatiques adapté aux sexospécificités

L'accès des femmes au financement de la lutte contre les changements climatiques est crucial si nous souhaitons cerner les considérations liées aux sexospécificités et bien les intégrer dans l'action climatique.

Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

51. Soutenir la mise en œuvre énergique et le renforcement continu des politiques et plans d'action sur l'égalité des sexes ainsi que des mécanismes multilatéraux de financement de la lutte contre le changement climatique, notamment le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial.

- a) Plaider en faveur d'une évaluation cohérente de l'effet sexospécifique de tous les instruments de financement de la lutte contre les changements climatiques.
- b) Plaider en faveur de l'affectation de 15 % de tous les fonds climatiques à des programmes qui mobilisent directement les femmes et leur profitent.
- c) Adopter une approche sexospécifique du financement de la lutte contre le changement climatique aux niveaux national et mondial, notamment en établissant des cadres de suivi pour mesurer les résultats et les effets de ce financement sur les femmes et les hommes.

Transition juste : l'égalité des sexes dans les économies à faibles émissions de carbone et résilientes au climat

Une transition juste, inclusive et durable vers des économies à faible émission de carbone doit renforcer les avantages communs d'une action intégrée sur le changement climatique et l'égalité des sexes.

Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

52. Donner aux femmes les moyens de tirer parti des avantages des économies à faible émission de carbone et résilientes au climat, y compris des solutions durables en matière d'agriculture et d'énergie.

- a) Adopter et mettre à jour des stratégies de transition qui tiennent compte des sexospécificités, visent la création d'emplois décents pour les femmes et élargissent l'accès des femmes aux possibilités d'éducation et de développement des compétences dans l'économie émergente à faibles émissions de carbone.
- b) Aider les entrepreneures à investir dans les technologies durables en améliorant leur accès au crédit et à l'équité par le biais de fonds nationaux ciblés et d'incitations fiscales.

53. Veiller à ce que les transformations technologiques n'aggravent pas les inégalités existantes entre les sexes et à ce que les femmes bénéficient également de l'accès aux nouvelles technologies pour s'adapter aux économies à faible émission de carbone et à la numérisation en cours de l'économie.

- a) Renforcer la disponibilité de données ventilées par sexe et par âge, y compris dans les ensembles de données nationales telles que les rapports d'information des consommateurs, afin d'identifier les domaines dans lesquels des inégalités entre les sexes liées à la technologie se produisent.
- b) Créer un forum consultatif de haut niveau pour examiner l'impact différencié des changements technologiques dans les services de base, tels que l'énergie, parmi les femmes et les hommes.

54. Renforcer la capacité des filles et des femmes dans les STIM, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables durables, des technologies à faibles émissions de carbone et des solutions de données numériques et non traditionnelles, afin d'accroître leur contribution active à la recherche et à l'innovation pour une économie à faibles émissions de carbone.

- a) Élaborer des initiatives d'information et de sensibilisation du public ciblant les filles et les femmes, par l'intermédiaire des gouvernements et des établissements d'enseignement, afin d'encourager leur participation active aux diverses possibilités d'éducation et de développement des compétences disponibles dans les STIM.
- b) Instituer des bourses nationales et des dispenses de frais de scolarité pour les étudiantes des programmes STIM.

55. Examiner les contributions nationales à l'Accord de Paris soumises par les pays du G7 d'ici 2020 afin de définir les points d'entrée possibles pour l'intégration de la dimension de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre de l'Accord au niveau national, tout en veillant à ce que les considérations de cette nature soient intégrées dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement à long terme à faibles émissions de gaz à effet de serre.

II. EN SÉCURITÉ

L'égalité des sexes est le principal prédicteur de la paix - plus que la richesse ou le niveau de démocratie d'un État. La paix et la sécurité quotidienne des femmes sont au cœur de l'édification de sociétés justes, pacifiques et durables. Un monde plus pacifique et plus sûr signifie que les filles et les femmes ont un avenir exempt d'abus, d'exploitation et de violence. Pour renforcer leur leadership dans l'édification de la paix, l'établissement de la sécurité et le soutien au développement durable, les membres du G7 doivent comprendre que la sécurité va au-delà des contextes de guerre et de conflit armé pour inclure la sécurité humaine et la sécurité quotidienne. Les pays du G7 doivent renforcer leurs propres capacités nationales pour améliorer la sécurité des femmes au pays.

Ressourcement

Les organisations de la société civile, en particulier les organisations communautaires de femmes, jouent un rôle crucial dans le succès des efforts de paix et de sécurité. Ces organisations ont accès à des informations et à des réseaux auxquels les gouvernements ne peuvent pas toujours accéder facilement et qui sont essentiels pour parvenir à des solutions pacifiques et durables aux conflits et à la lutte contre la violence.

Bien que la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU 1325) sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée en 2000, offre un cadre normatif solide, la mise en œuvre inefficace et l'absence de responsabilité persistent, en grande partie en raison d'un manque de financement suffisant pour le programme Femmes, paix et sécurité. L'Étude mondiale de 2015 sur les femmes, la paix et la sécurité (Étude mondiale) note qu'il existe une « disparité constante et frappante entre les engagements politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et les allocations

financières pour y parvenir ». Les statistiques sont frappantes : en juillet 2016, environ 15 % (9 sur 61) des plans d'action nationaux comprenaient un budget alloué et seulement 2 % de l'aide à la paix et à la sécurité pour les États fragiles en 2012-2013 visaient l'égalité des sexes. Pourtant, le budget militaire mondial en 2015 s'élevait à 1,6 mille milliards de dollars. Le financement est souvent accordé à des projets à court terme au lieu de constituer un financement de base, et les organismes doivent consacrer beaucoup de temps à recueillir des ressources supplémentaires essentielles. Plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, y compris la résolution 2242 (2015), reconnaissent le rôle essentiel que joue la société civile dans la mise en œuvre du programme Femmes, paix et sécurité, et demandent aux États membres d'accroître leur financement des organisations de la société civile.

56. Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

- a) Fournir des ressources budgétaires adéquates et prévisibles aux organisations de femmes de première ligne œuvrant dans la prévention des conflits, la résolution des conflits et la reconstruction après le conflit, et ce, d'une manière qui encourage la collaboration entre ces groupes de femmes de première ligne.
- b) Consacrer 50 % du financement du G7 accordé aux pays touchés par des conflits aux femmes, à la paix et à la sécurité.
- c) Inclure des plans budgétaires pour tous les plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité d'ici 2020, et faire rapport périodiquement à l'ONU sur leur mise en œuvre.
- d) Veiller à ce que toutes les initiatives du G7 sur les femmes, la paix et la sécurité soient fondées sur des approches d'apprentissage mutuel.

Participation

Dans les 31 grands processus de paix menés dans le monde entre 1992 et 2011, les femmes ne représentaient que 9 % des négociateurs, 4 % des signataires, 3,7 % des témoins et 2,4 % des médiateurs en chef. Selon l'étude globale, la participation des femmes aux processus de paix augmente de 20 % la probabilité d'un accord de paix d'au moins deux ans et de 35 % la probabilité d'un accord de paix d'une durée de 15 ans. Le programme Femmes, paix et sécurité souligne que la participation et l'influence des femmes, ainsi que l'intégration des préoccupations et des perspectives en matière d'égalité des sexes dans la prise de décisions concernant les processus de paix améliorent les chances de parvenir à une paix durable. En tant que telles, les femmes sont aussi des agents de changement plutôt que d'être considérées uniquement comme des victimes de conflits. De plus, les accords de paix sont 64% moins susceptibles d'échouer lorsque des représentants de la société civile y participent.

57. Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

- a) Adopter un objectif selon lequel au moins un médiateur sur trois est une femme et nommer des femmes à des postes clés comme médiateur principal et envoyé spécial.
- b) Mener une réforme du secteur de la sécurité afin d'inclure des mécanismes de contrôle et de responsabilisation (en recourant éventuellement à des sanctions), et renforcer les compétences en matière d'égalité des sexes dans ce domaine.
- c) Intégrer des conseillers en matière d'égalité des sexes dans les processus de planification opérationnelle des forces militaires du G7 afin d'aider à obtenir un soutien local, à assurer la sécurité et à projeter la stabilité.
- d) Veiller à ce qu'il y ait au moins un conseiller en matière d'égalité des sexes par mission politique, de consolidation de la paix ou de maintien de la paix multidimensionnelle d'ici 2020, et veiller à ce que les conseillers fassent partie intégrante des stratégies, de la planification et de la prise de décisions de la mission.
- e) Utiliser leur influence politique pour s'assurer que les organisations de femmes sont invitées aux tables de négociation de paix et que leurs voix sont prises en compte et entendues tout au long du processus de paix.

Prévention des conflits

L'édification d'un monde plus pacifique et plus sûr exige un engagement accru en faveur de la prévention des conflits et de l'extrémisme violent. La prévention exige à la fois des approches à court terme, y compris la mise en place de stratégies d'alerte rapide pacifique et de prévention des conflits, et des approches à long terme s'attaquant aux causes profondes des conflits, y compris les inégalités entre les sexes et les inégalités économiques, la violence sexuelle et fondée sur le sexe, la dégradation de l'environnement et les migrations massives. L'Étude mondiale note que la sécurité des femmes est l'un des indicateurs les plus fiables du caractère pacifique d'un État. Il est crucial d'intégrer les considérations d'égalité des sexes et d'intersectionnalité dans les mesures d'alerte précoce et de prévention des conflits, et d'accroître le rôle des organisations féminines de base dans le renforcement de la résilience communautaire.

58. Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

- a) Veiller à ce que les discussions et les actions du G7 sur la paix et la sécurité reflètent la sécurité humaine, et fournir des ressources budgétaires adéquates et prévisibles aux

organisations féminines de première ligne œuvrant dans la prévention et l'atténuation des conflits, le règlement des conflits, les négociations de paix et la reconstruction après le conflit.

- b) Intégrer la dimension de l'égalité des sexes dans les approches multidisciplinaires visant à contrer l'extrémisme violent et aborder les intersections entre l'extrémisme violent national et international et la violence sexuelle et sexiste.
- c) Accroître le rôle des femmes et des organisations de femmes dans leur travail de prévention des conflits et de lutte contre l'extrémisme violent, y compris dans le renforcement de la résilience communautaire.
- d) Donner la priorité aux fonds destinés à l'égalité des sexes, au développement communautaire et à la participation des femmes, y compris celles qui sont les plus marginalisées, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière de prévention des conflits.
- e) S'engager à recueillir, à analyser et à utiliser régulièrement des données ventilées selon les sexes et l'intersectionnalité pour éclairer la prise de décisions au pays et au sein du G7.

Maintien de la paix

Il a été constaté que la présence des femmes dans le secteur de la sécurité réduit considérablement le taux de plaintes pour inconduite, le taux de recours abusif à la force ou l'utilisation inappropriée d'armes, et qu'elles sont moins autoritaires dans leurs interactions avec les citoyens et les officiers subalternes. L'Étude mondiale souligne que les femmes dans les opérations de maintien de la paix augmentent la crédibilité des forces, ont accès aux communautés et à des informations vitales, et conduisent à une augmentation de la dénonciation des crimes sexuels et sexospécifiques. Bien que de nombreux acteurs de la sécurité aient introduit une série de réformes, d'orientations et de formations pour intégrer l'égalité des sexes dans leurs activités, l'incidence des transformations dans les structures militaires et les cultures militaires, au-delà d'une plus grande prise de conscience, est encore faible. L'Étude mondiale a constaté qu'en moyenne, seulement 3 % des militaires dans les missions de l'ONU sont des femmes et que la majorité d'entre elles sont employées comme personnel de soutien. Il y a près de 7 000 membres du personnel civil international dans les missions de l'ONU sur le terrain, et moins de 30 % sont des femmes (dont seulement 20 % occupent des postes de cadres supérieurs). Parmi le personnel recruté sur le plan national, qui représente une part encore plus importante de la main-d'œuvre dans les missions, le pourcentage de femmes n'est que de 17.

59. Le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

- a) Appuyer l'élaboration de directives au niveau international (Nations Unies ou OTAN) sur les changements recommandés à la doctrine de planification opérationnelle militaire et aux systèmes de commandement et de contrôle, afin de s'assurer que les armées nationales collaborent réellement avec les organisations de la société civile, en particulier les organisations locales, communautaires et les organisations de femmes, dès le début et tout au long de la planification et du déploiement des opérations de paix.
- b) Élaborer une série de recommandations sur la façon d'envisager des moyens prudents et appropriés de s'assurer qu'au moins 15 % des personnes recrutées localement par les forces et missions internationales sont des femmes, soit en modifiant la nature du travail requis, soit en élaborant des méthodes novatrices de travail à l'appui des opérations militaires.
- c) Accroître leur capacité, au niveau national, de recourir à des actions punitives contre leurs ressortissants respectifs dans la conduite d'opérations de consolidation de la paix ou de conflits dans n'importe quel pays afin de protéger les femmes travaillant aux côtés de prestataires de services de sécurité sous contrat, d'agents de la force publique et de militaires contre l'exploitation et les abus sexuels, la violence sexuelle ou fondée sur le sexe et les préjudices.
- d) Veiller à ce que toutes les armées nationales suivent une formation fondée sur des scénarios sur l'égalité des sexes dans les opérations de paix, ainsi que sur la prévention de la violence sexuelle liée au conflit et de l'exploitation et des abus sexuels et sur les réponses connexes.

Protection des droits des femmes dans les conflits

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies a signalé qu'environ 35 % des femmes dans le monde ont subi des violences physiques ou sexuelles et que la violence fondée sur le sexe augmente dans les situations de conflit. Les besoins spécifiques de protection des réfugiés ou des filles et des femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont particulièrement soulignés, car la violence sexuelle et fondée sur le sexe peut survenir au cours des différentes étapes du déplacement. Plus de 70 % des femmes ont été victimes de violence sexuelle et sexiste dans certaines situations de crise. La « protection » n'est pas la même chose que la « sécurité », bien qu'elle soit souvent associée à celle-ci. Les femmes et les hommes vivent la sécurité différemment et il faudrait se concentrer sur les besoins qu'ont les filles et les femmes pour participer en toute sécurité à la société. Par exemple, les enquêtes révèlent que les femmes ont moins accès à la justice dans les pays touchés par les conflits, ce qui contribue à une impunité à la suite de violences sexuelles contre les filles et les femmes. Plus de la moitié des décès maternels dans le monde se produisent dans des États fragiles et touchés par des

conflits, les 10 pays les moins performants en matière de mortalité maternelle étant tous des pays en conflit ou sortant d'un conflit. En outre, la Cour pénale internationale a rendu trois verdicts jusqu'à présent, mais aucune condamnation n'a été prononcée concernant la violence sexuelle et fondée sur le sexe.

60. Pour les zones touchées par un conflit ou une crise, le Conseil recommande aux dirigeants du G7 les mesures suivantes :

- a) Combattre l'impunité pour les violations des droits des femmes et veiller à ce que toutes les violations des droits de la personne fassent l'objet d'enquêtes, de poursuites et de sanctions, en traduisant les auteurs en justice et en interdisant l'amnistie générale pour toute violation des droits de la personne, en particulier la violence sexuelle à l'égard des filles et des femmes.
- b) Affecter des fonds suffisants pour mettre en œuvre la primauté du droit et des programmes visant à améliorer l'accès à la justice en tenant compte des sexospécificités.
- c) Assurer des mesures de protection adéquates pour les victimes et les témoins.
- d) Fournir une protection et une assistance aux filles et aux femmes déplacées à l'intérieur du pays et aux réfugiées, contrer les risques auxquels elles sont particulièrement confrontées et répondre à leurs besoins particuliers.